

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29

En fonction : 29

Présents : 25

Procurations : 3

Excuses : 1

Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2024.00082
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 novembre 2024

Le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire,

Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, Mme Christine KAPLAN

Procuration(s) : Mme Simone PULTAR donne pouvoir à M. Gilles LONGHINO, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à Mme Marie Odile STEINSULTZ

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Albino DA SILVA

Absent(e)(s) :

Cyril PIERRE a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 novembre 2024

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 :

UN BUDGET DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET A L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, l'action d'une commune est principalement conditionnée par le vote de son budget annuel. Il est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Dans ce cadre, le débat d'orientation budgétaire de l'année 2024 doit permettre aux élus du Conseil municipal de :

- Définir les grandes orientations qu'ils entendent donner à l'action municipale ;
- Cibler les réalisations pluriannuelles et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies ;
- Proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a apporté des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. Ainsi, il est désormais stipulé que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) portera sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025 vise à présenter les perspectives financières et politiques pour l'année à venir et au-delà.

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Envoyé en préfecture le 27 novembre 2024

Reçu en préfecture le 27 novembre 2024

ID : 068-200052603-20241125-D0120240008210-DE

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Conformément à ces obligations, le ROB 2025 comportera les informations suivantes :

1. Principaux éléments de conjoncture et de contexte.
2. Les propositions budgétaires 2025 de la section de fonctionnement et les soldes intermédiaires de gestion (budget principal)
3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021 – 2026 et son financement (budget principal).
4. La structure et la gestion de la dette (budget principal).
5. Une vision prospective des recettes pour financer les dépenses d'investissement 2021 – 2026 (budget principal).
6. Les budgets annexes
7. La consolidation budgétaire

RESUME :

Dans le cadre du budget primitif 2022, Mme le Maire et son équipe ont développé une stratégie financière globale qui a permis de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune, malgré un contexte financier contraint.

Avec comme ligne de conduite de ne pas recourir à l'augmentation des impôts, cette stratégie réaliste s'appuie sur quatre piliers qui constituent le fil conducteur de l'action municipale :

- 1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement.*
- 2. La préservation d'un autofinancement brut supérieur à 600 K€/650 K€.*
- 3. Un effort d'investissement conséquent conformément à l'ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021 – 2026, outil d'optimisation et d'amélioration de l'efficience des investissements par la programmation des travaux sur la durée de la mandature.*
- 4. Une dette maîtrisée avec l'objectif un ratio de désendettement de l'ordre de moins de 7 ans en 2026.*

Avec le budget primitif 2025, l'équipe municipale réaffirme sa volonté de poursuivre dans la voie tracée depuis le début du mandat avec des mesures financières cohérentes et une gestion saine. Ainsi, la Ville entend continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, ce qui va lui permettre de dégager des marges de manœuvre pour investir dans l'avenir. Comme pour chaque exercice budgétaire de cette mandature, il s'est donc agi de trouver le juste équilibre entre la préservation de l'intégrité du PPI et la maîtrise de la section de fonctionnement.

Elus et services ont élaboré ensemble le budget primitif 2025 qui sera encore placé sous les auspices d'une gestion rigoureuse des finances communales, de la recherche permanente de subventions et d'une gestion patrimoniale pro-active. En parallèle et par fidélité aux engagements de l'équipe municipale lors des élections municipales 2020, la réalisation du PPI sera poursuivie (et complétée) pour rendre un service public de qualité et apporter des solutions au plus près des préoccupations des habitants de Kayzersberg Vignoble, dans un souci constant de cohérence et d'efficacité de l'action publique.

*Dès lors, face aux multiples défis auxquels la commune est confrontée et face à la gravité du moment, les élus proposent **un budget de soutien à l'activité économique et à l'effort de redressement des comptes publics** qui s'inscrit à la fois dans la stratégie amorcée en 2021 et dans les orientations du PLF 2025.*

Partie 1 – Principaux éléments de conjoncture et de contexte

1.1. Éléments de conjoncture et projet de loi de finances 2025 (Éléments finance active)

- Les perspectives économiques et le contexte de marchés

- Point de marché internationaux

- Stabilisation du prix des denrées alimentaires ;
- Prix de l'énergie, le choc de la guerre d'Ukraine quasiment effacé ;
- Conséquence des taux élevés en 2024 à travers le monde : un marché de l'immobilier très affaibli et des prix en baisse, une croissance mondiale freinée ;
- Conséquences attendues des baisses de taux à venir : les baisses des taux d'intérêt pourraient avoir un effet stimulant sur la croissance économique tant aux États-Unis qu'en Europe, en favorisant la consommation, l'investissement et le marché de l'emploi.

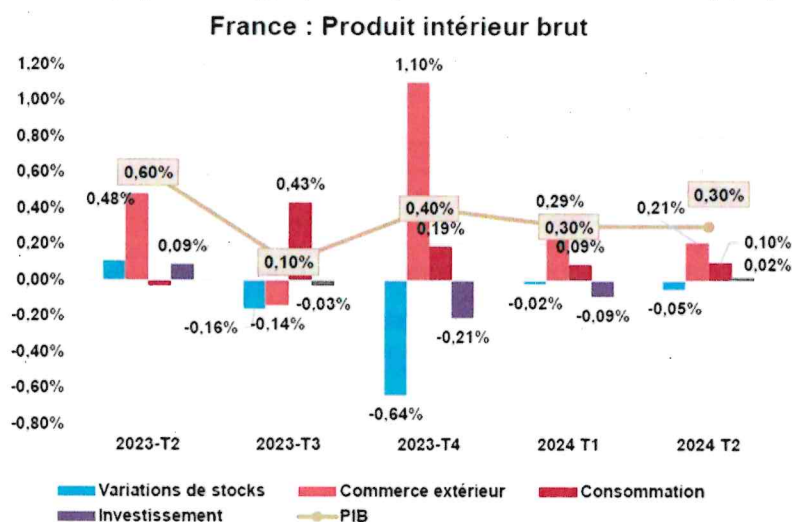
- Point sur la France et la zone européenne

- France : croissance et inflation

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre, tirée par la demande intérieure et un rebond de la production, ce qui donne au gouvernement l'espoir d'une croissance supérieure à sa prévision de 1% pour 2024.

Selon une première estimation publiée mardi 3 septembre par l'Insee, le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 0,3% sur la période avril-juin, dépassant les attentes des économistes interrogés par Reuters qui tablaient sur une hausse de 0,2%

La croissance économique française a par ailleurs été revue à la hausse par l'Insee pour le premier trimestre (+0,1 point à 0,3%) et le quatrième trimestre 2024 (+0,1 point à 0,4%).

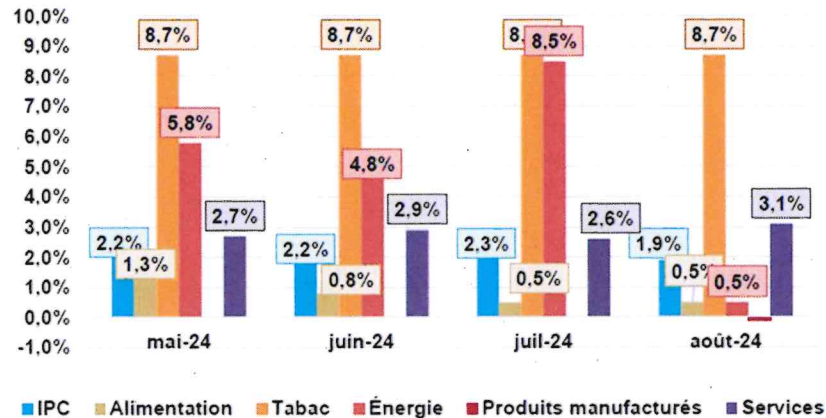


L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation calculé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est en effet tombé à 1,9 %, en août, selon les premières estimations publiées le 30 août. En juillet, il s'était établi à 2,3 %.

Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par le très net ralentissement des prix de l'énergie, précise l'Insee : sur un an, les prix de l'électricité ont ralenti, en raison d'un « effet de base », puisque les tarifs réglementés de l'électricité avaient été relevés au 1^{er} août 2023. Les prix des carburants et autres fiouls ont également ralenti en raison de la baisse des cours du pétrole.

L'alimentation, qui a connu une inflation à deux chiffres au plus fort de la crise, connaît depuis plusieurs mois une évolution plus raisonnable. En août, comme en juillet, la hausse des prix des produits alimentaires n'est plus que de 0,5 % sur un an contre 11,2 % il y a un an.

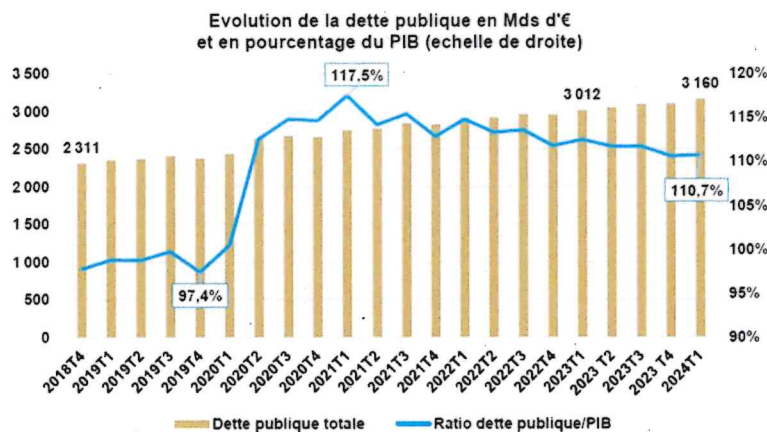
France : évolution des postes contribuant à l'inflation



Source : INSEE

○ France : Endettement

En 2023, la dette publique française s'élevait à 110,6 % du produit intérieur brut (PIB). Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980, où elle ne représentait que 21,1 % du PIB. Au 1^{er} trimestre 2024, la dette s'élevait à 110,7 % du produit intérieur brut (PIB).



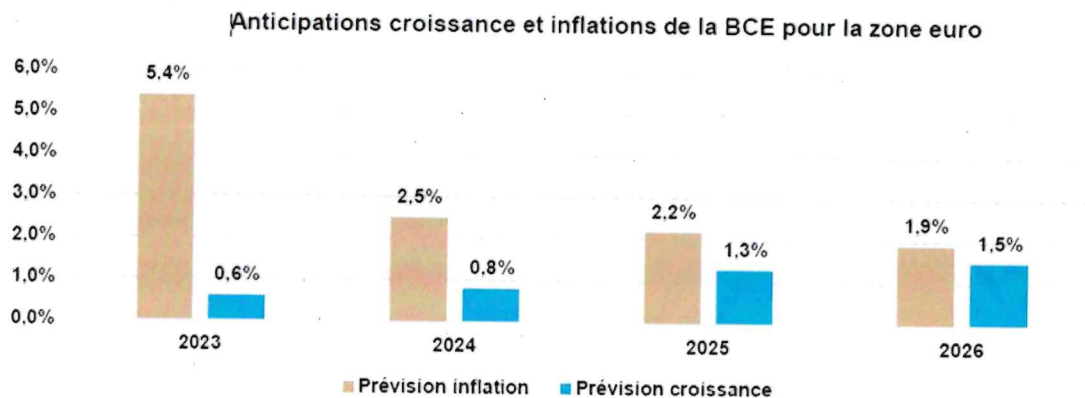
Dans le contexte du PLF 2025, la nouvelle politique budgétaire française veut rendre la dette soutenable, c'est-à-dire montrer qu'il est possible de la réduire significativement, ce qui est une exigence du nouveau traité européen voté en avril 2024.

○ Perspective de croissance et inflation en Zone Euro

Après une baisse de son principal taux d'intérêt à 3,65% le jeudi 12 septembre, la Banque Centrale Européenne (BCE) annonce le 17 octobre une nouvelle baisse de ses taux directeurs confirmant que « les informations disponibles sur l'inflation confirment que le processus de désinflation est en bonne voie ».

Les taux directeurs en vigueur sont donc désormais de 3,25% pour le taux de facilité de dépôt, 3,40% pour le taux de refinancement et 3,65% pour la facilité de prêt marginal.

Le Conseil des gouverneurs est confiant dans l'atteinte de l'objectif d'inflation à 2% à moyen terme. Cependant, il « ne s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière ».

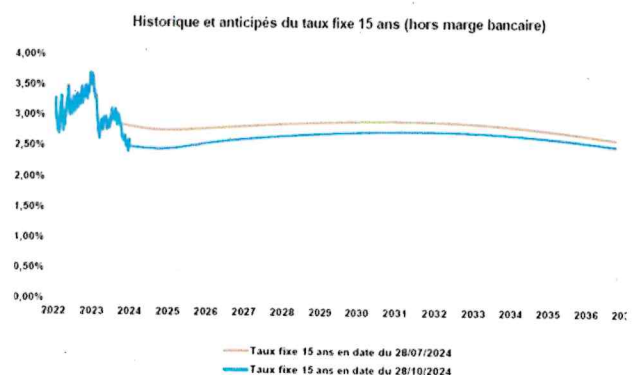
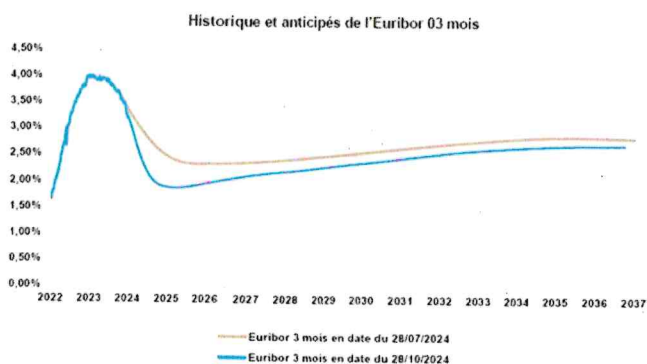


○ Révision à la baisse des anticipations de marché

A partir de 2022, la hausse des taux constatée découle principalement d'un changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne qui s'avère plus restrictive dans un objectif de réduction du niveau de l'inflation.

Les ajustements de la BCE ont influencé les taux courts et longs, entraînant une augmentation des taux d'intérêt dans la zone euro.

Cependant, on peut s'attendre à une détente des taux sur les prochains mois à la suite de la baisse de l'inflation dans la zone euro.



➤ Le Projet de Loi de Finances 2025 (en cours de débat au niveau national)

○ La création d'un fonds de réserve

Afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques (comme le prévoit la LPFP 2023-2027), l'article 64 du PLF pour 2025 prévoit la création d'un nouveau « fonds de réserve » pour les finances locales.

Ce fonds serait abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

Ce prélèvement serait cependant conditionné au dépassement d'un « solde de référence », déterminé par arrêté du Ministre du budget.

Ce prélèvement sera réparti entre les collectivités et les établissements publics au prorata de la somme des ressources nettes perçues par les collectivités et les établissements publics concernés sur l'année N-1. Il ne pourra excéder 2,0% des RRF du budget principal.

➔ **En l'espèce, la commune de Kayzersberg Vignoble ne semble pas concernée par ce fonds de réserves - prélèvement, les DRF étant inférieures au seuil de 40 M€.**

Le Gouvernement a annoncé prendre cette mesure pour que les collectivités contribuent à ramener le déficit à 5,0% du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024. Il s'est engagé à plus long terme de ramener le déficit sous le seuil de 3,0% de PIB en 2029. Cette contribution des communes représenterait 2,8 milliards d'euros sur les 60 milliards d'euros d'effort annoncé par le Gouvernement.

○ La Dotation Globale de Fonctionnement

L'article 29 du PLF 2025 intègre une quasi-stabilisation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe ainsi de 27 245 046 362 € en 2024 à 27 244 686 833 € en 2025.

Au sein de cette enveloppe, 320 M€ d'abondement serviront à financer, comme en 2024, la progression de 290 M€ des dotations de péréquation verticale des communes (DSR et DSU) ainsi que celle de la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI à hauteur de 30 M€.

Cet abondement sera financé par le mécanisme d'écêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la part CPS des EPCI.

- **La Dotation Forfaitaire :** Pour 2025, le Gouvernement propose un retour à une enveloppe d'écêtement classique (écêtement « supprimé » totalement en 2023 et partiel en 2024). Cet élément est prévu à l'article 61 du Projet de Loi de Finances pour 2025.

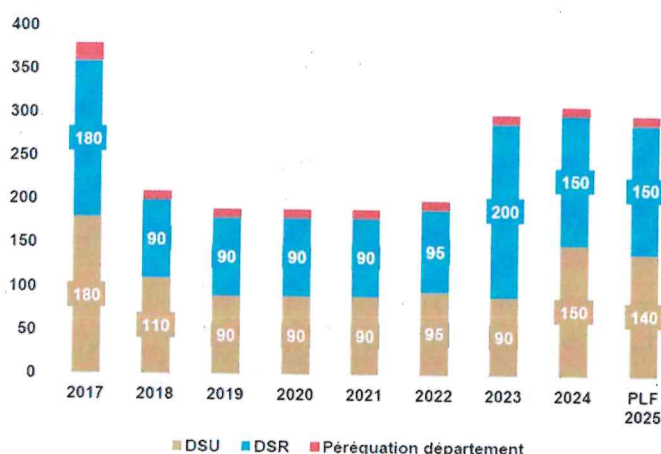
- **La Péréquation verticale :** abondements quasi-stables et clarifications apportées aux dotations

En 2024, l'abondement de l'enveloppe de DSU était initialement fixé à 140 M€. Le Comité des finances locales a finalement décidé « d'ajouter » 10 M€ supplémentaires à cette enveloppe, la portant ainsi à 150 M€.

Pour 2025, le PLF prévoit un abondement de la DSU à hauteur de 140 M€.

Concernant la DSR, elle sera abondée de 150 M€ (même enveloppe qu'en 2024). Comme en 2024, 60% de ces 150 M€ bénéficieront à la fraction péréquation de la DSR (20% à la DSR bourg-centre et les 20% à la DSR cible).

Tout comme les années précédentes, la péréquation des départements augmente de 10 M€.



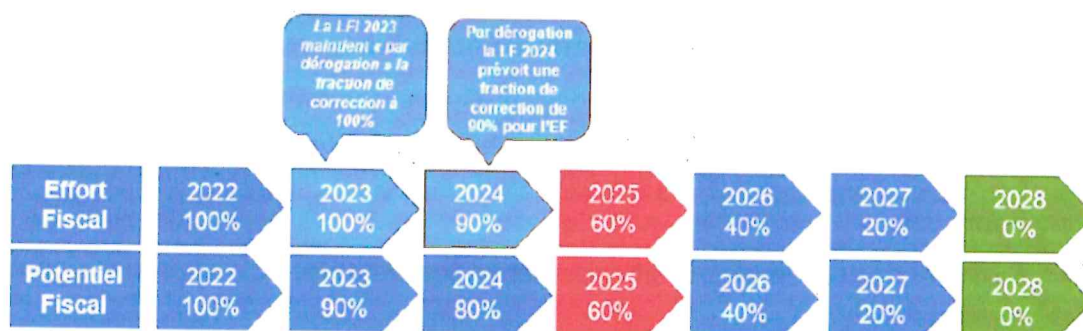
○ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros.

Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés. Certaines modifications pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé : des transferts de compétences (impactant le CIF), l'évolution de la population DGF, l'évolution de la carte intercommunale au niveau national.

○ Poursuite de la réforme des indicateurs financiers

La Loi de Finances pour 2022 a prévu la mise en place d'une « fraction de correction » qui a neutralisé les effets de la réforme des indicateurs financiers. Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme. Il s'appliquera comme suit :



Si la fraction de correction devait initialement s'appliquer de 2023 à 2028 pour l'effort fiscal comme pour le potentiel fiscal, la LF 2023 a intégré un maintien de la fraction de correction à 100% pour l'effort fiscal en 2023. En effet, le Comité des Finances Locales avait recommandé cette mesure afin de laisser du temps à de

futures réflexions pour remplacer l'effort fiscal par un indicateur plus représentatif de la richesse fiscale de la commune.

La LF 2024 a prévu « par dérogation » l'application de la fraction de correction à hauteur de 90% pour l'effort fiscal, contre 80% prévu dans le texte de la LF 2022. La fraction de correction de l'effort fiscal devrait, à partir de l'année 2025, suivre le schéma initial.

Le PLF pour 2025 ne prévoit pas à ce stade de modification dérogatoire.

○ **Le financement de l'enveloppe normée via les variables d'ajustement**

En 2024, le montant en Loi de Finances de la minoration a atteint - 47 M€ (contre - 67 M€ dans le PLF initial de 2024). Pour 2025, le PLF prévoit une minoration globale de - 487 M€.

Comme précisé dans le rapport sur la situation des finances publiques locales, s'agissant des variables d'ajustement, elles permettront en 2025 de maîtriser les concours financiers inclus dans le périmètre des dépenses de l'État. En 2025, le montant de la minoration atteint ainsi 487 M€. Ce montant revient à un niveau *ante crise*, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

Le bloc communal serait mis à contribution via sa DC RTP et le FDPTP.

○ **Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2025**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH de novembre 2024 n'étant connu qu'en décembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour 2025 ne sera connu qu'à ce moment-là.

Au mois de septembre 2024, selon les prévisions de la Banque de France, l'IPCH s'établiraient à +2,5% en 2024, +1,5% en 2025 et +1,7% en 2026.

○ **Une diminution ciblée du soutien à l'investissement**

- Diminution du fonds vert : de 2.5 Milliards d'euros à 1 Milliard d'euros

Objet : en priorité la rénovation des écoles, toute action renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

- Des enveloppes maintenues à leur niveau de 2024 pour les quatre principales dotations d'investissement :

	PLF 2025
DSIL	570 M€
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

Les conditions d'éligibilité aux différentes dotations :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre-Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé, sécurité, social	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

○ Le FCTVA

- Un taux de FCTVA abaissé de -10%

Année de la dépense d'équipement	2023	2024	2025
N	16,404%	16,404%	14,85%

- Fin de l'éligibilité au FCTVA pour les dépenses de fonctionnement : le FCTVA serait également recentré uniquement sur les dépenses d'investissement et non plus sur les dépenses de fonctionnement comme prévu initialement. Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique en nuage sont encore éligibles au FCTVA avec un taux de 5,6% pour les dépenses faites jusqu'en 2024.

○ Les mesures du PLFSS 2025 impactant les collectivités

Article 11 : Augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

1.2. Éléments de rétrospectives 2018 – 2023 (budget principal)

Il est rappelé que les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire ayant à la fois eu des impacts sur les recettes et les dépenses de fonctionnement de la commune.

L'épargne brute 2023 s'est établie à 1 778 K€ et l'épargne disponible (épargne après remboursement du capital de la dette) à 1 301 K€.

Cet autofinancement, accompagné notamment de la perception de subventions (593 K€), du FCTVA – Taxe aménagement (515 K€), du produit des cessions (982K€), de l'emprunt (2 K€), ont permis notamment de financer des dépenses d'équipement qui se sont élevées à 3 115 K€.

Au 31/12/2023, le fonds de roulement ressortait à 2 889 K€ et l'encours de la dette s'établissait à 3.9 M€ pour une capacité de désendettement de 2.2 ans.

Le budget primitif 2024 a été construit sur une épargne brute à hauteur de 791 K€ et une épargne disponible de 351 K€. Afin de financer les dépenses d'investissement (hors restes à réaliser 2023) et déduction faite des recettes prévisionnel, le budget 2024 a été construit sans emprunt d'équilibre.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	7 132 444	7 101 816	6 387 844	6 879 862	7 195 832	7 616 229	7 186 203
70 - Produits des services, du domaine (*)	1 726 076	2 039 770	1 181 404	1 566 068	1 813 428	1 917 528	1 950 720
73 - Impôts et taxes (**)	4 175 111	3 949 404	3 981 762	3 856 204	3 939 836	4 199 005	4 161 520
74 - Dotations et participations	646 559	497 638	656 881	831 166	628 302	662 665	539 630
75 - Autres produits de gestion	397 691	400 664	360 745	360 844	455 802	615 133	480 000
013 - Atténuations de charges	73 736	124 492	108 213	180 318	115 135	138 179	45 000
76 - Produits financiers	-	-	-	-	248	-	-
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	113 271	89 847	98 838	85 262	243 081	76 423	-
78 - Reprise de provision						7 296	9 333
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	5 616 035	5 797 274	5 459 752	5 474 767	5 816 443	5 791 178	6 320 134
011 - Charges générales	2 132 581	2 276 281	1 966 707	1 986 917	2 170 257	2 146 707	2 532 128
012 - Charges de personnel	2 303 023	2 298 181	2 208 830	2 437 675	2 511 525	2 525 183	2 715 000
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	1 012 017	1 046 729	945 708	883 835	888 318	941 598	878 006
014 - Atténuation de produits	156 251	166 819	162 053	151 609	160 628	153 451	161 000
66 - Charges financières hors intérêts dette (668/6615)	4 539	5 737	5 499	5 527	6 143	1 270	9 000
67 - Charges exceptionnelles (***)	7 624	3 527	170 954	9 205	72 275	13 636	10 000
68 - Provisions					7 296	9 333	15 000
Epargne de gestion	1 516 409	1 304 542	928 092	1 405 095	1 379 389	1 825 051	866 069
66111/12 - Charges financières	64 101	49 734	42 876	41 099	45 440	46 610	75 000
Epargne brute	1 452 309	1 254 808	885 216	1 363 996	1 333 949	1 778 441	791 069
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors remboursement anticipé / gestion de dette 166/16449 / cautions 165)	452 673	855 327	475 996	456 275	501 953	477 013	440 000
Epargne disponible	999 635	399 481	409 220	907 721	831 996	1 301 428	351 069

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024
Dépenses d'investissement	2 562 779	2 209 569	3 434 802	2 409 800	2 605 553	3 115 407	984 000
20/21/23/204/opérations - Dépenses d'équipement	2 561 089	2 199 819	3 184 811	2 380 846	2 064 193	3 109 952	983 000
165/10/13/26/27/45... Diverses dépenses	1 690	9 750	249 991	28 954	1 360	5 455	1 000
Recettes d'investissement	1 288 030	1 432 302	1 805 738	1 478 238	1 593 570	2 090 965	1 102 931
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA/TLE...) hors 1068	357 247	390 214	542 670	401 034	387 525	515 031	130 000
13 - Subventions	463 320	727 283	309 166	861 846	822 653	593 168	191 931
024/775 - Cessions	445 750	313 100	760 440	59 640	382 833	982 285	780 000
165/20/204/21/23/26/27/45... Diverses recettes	21 712	1 705	193 462	155 718	560	481	1 000
Besoin de financement	1 274 750	777 267	1 629 064	931 562	1 011 983	1 024 442	118 931
Emprunt d'équilibre		600 000	1 500 000	1 000 000	500 000	2 000	-
1641/166 - Remboursements anticipés (D)		1 070 000	600 000	150 000		470 000	470 000
1641/166 - Refinancement de dette (R)		1 070 000		150 000		470 000	
16449 - Remboursement Revolving (D)							
16449 - Tirage Revolving (R)							
Encours dette bancaire au 31/12/N	3 622 536	3 367 209	3 791 213	4 334 937	4 398 362	3 923 334	3 311 334
Résultat de l'exercice	- 275 114	222 214	- 319 844	976 159	320 013	278 987	-
Résultats antérieurs (FDR n-1)	1 596 443	1 321 328	1 983 622	1 223 698	2 199 858	2 519 886	
Intégration BA Forêt/ Locations immeubles / Camping						90 573	
Régularisation résultat - Trop Perçu CCVK AC 2019		440 080	- 440 080				
Reversement résultat SDEA (neutre D/R) Asso foncière			-		16		
Fonds de roulement	1 321 328	1 983 622	1 223 698	2 199 858	2 519 886	2 889 446	-
Reports dépenses	772 394	1 224 223	1 568 256	2 071 684	2 181 718	996 261	
Reports recettes	148 524	103 537	827 228	1 395 677	901 739		
Résultat net	697 458	862 936	482 670	1 523 851	1 239 908	1 893 185	-
Capacité de désendettement (ans)	2,5	2,7	4,3	3,2	3,3	2,2	4,2

(*) Retraitement des droits de stationnement imputés jusqu'en 2018 au chapitre 73 puis au chapitre 70 à partir de 2019

(**) 2019 - Hors trop perçu Attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(***) 2020 : Hors écritures régularisation trop versé attribution de compensation CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

Entre fin 2019 et fin 2023, le fonds de roulement de la commune a évolué de + 1.345 M€ en passant de 1.543 M€ (compte administratif 2019 hors Régularisations résultat - Trop Perçu CCVK AC 2019) à 2.889 M€ fin 2023 (CFU 2023).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	2020/2023
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	3 434 802	2 409 800	2 605 553	3 115 407	11 565 562
Financement des dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	3 434 802	2 409 800	2 605 553	3 115 407	11 565 562
Epargne disponible	409 220	907 721	831 996	1 301 428	3 450 366
FCTVA/TLE	542 670	401 034	387 525	515 031	1 846 260
Subventions (dont amendes police)	309 166	861 846	822 653	593 168	2 586 833
Cessions (hors cessions remb prêt in fine)	160 440	59 640	382 833	982 285	1 585 198
Autres recettes	193 462	155 718	560	481	350 221
Emprunts mobilisés (hors PPP)	1 500 000	1 000 000	500 000	2 000	3 002 000
Evolution du fond de roulement (*)	319 844	- 976 159	- 320 013	- 278 987	- 1 255 315

(*) - = consitution de fonds de roulement / + = mobilisation du fonds de roulement)

Evolution du fond de roulement - reprise résultats BA Camping	-	90 573	-	90 573
Evolution du fond de roulement - final Fin 2019-2023	-		-	1 345 888

Le projet de PLF 2025 n'augure donc rien de bon pour les collectivités territoriales et, de ce fait, pour la commune. Alors qu'elles ne peuvent être tenues pour responsables de la détérioration continue des comptes publics, les collectivités sont aujourd'hui pointées du doigt par le Gouvernement qui cherche à se défaire de ses propres responsabilités en désignant des boucs-émissaires. A ce stade, il est donc important de rappeler que les collectivités doivent obligatoirement voter leur budget en équilibre, ce qui empêche toute dérive de leur part.

Concernant plus particulièrement l'investissement, le PLF 2025 fait apparaître au grand jour les logiques contradictoires du Gouvernement. Avant toute chose, il y a lieu de rappeler que 70% de l'investissement public est local. Les collectivités, au rang desquelles figure la Ville de Kayserberg Vignoble, jouent donc un rôle majeur dans le soutien à l'activité économique de notre pays. En réduisant les marges de manœuvre des collectivités (baisse du FCTVA et des subventions), l'Etat ne laisse aux collectivités, plus particulièrement aux communes, que deux options : soit réaliser, malgré tout, leurs projets au risque de dégrader leur situation financière, soit abandonner purement et simplement des projets faute de financements suffisants. Le message est d'autant plus difficile à entendre que les crédits pour le Fonds Vert sont en diminution alors que l'environnement est affiché comme étant un enjeu national (et mondial), auquel, par ailleurs, nos élus adhèrent pleinement.

Pour autant, la commune de Kayserberg Vignoble n'a pas attendu pour gérer sagement ses finances : les comptes administratifs et CFU du présent mandat attestent de la bonne santé financière de la collectivité, ce qui lui permettra dans le cadre de son budget primitif 2025, de maintenir un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique tout en continuant à optimiser sa section de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre et offrir un service public de qualité.

Partie 2 – La section de fonctionnement (budget principal)

Le budget 2025 a été élaboré en gardant présent à l'esprit la réalité économique du moment (inflation, prix de l'énergie, etc.) et les impératifs d'une gestion rigoureuse au quotidien, permettant de préserver les marges de manœuvre indispensables à la réalisation des projets du PPI, tout en maintenant l'exigence d'un service public de qualité.

Malgré le contexte, la maîtrise de la section de fonctionnement devrait permettre de dégager l'autofinancement nécessaire permettant de mettre en œuvre le PPI, corollaire indispensable à la poursuite et à la concrétisation des ambitions communales telles qu'affichées en 2020.

A cet effet, les efforts engagés ces dernières années de maîtrise des coûts et de recherches d'économies seront poursuivis et intensifiés, afin de préserver les exigences budgétaires définies par le PPI et d'assurer la santé financière de la Commune.

La méthode d'élaboration et d'exécution du budget se base sur la responsabilisation de chacun et un pilotage renforcé des dépenses de fonctionnement.

Dans ce cadre, l'optimisation de l'organisation du travail joue un rôle essentiel :

- La procédure d'achat : systématiser la renégociation avec le prestataire retenu et la vérification des crédits disponibles avant toute dépense. Dans ce cadre, afin d'assurer une visibilité aux fournisseurs (notamment locaux) et d'optimiser la dépense pour la Ville.
- Une gestion éco-responsable des bâtiments et services.
- Le recours ponctuel à l'externalisation afin de faire gagner du temps aux agents, dans une logique de bilan « coût-avantages ».

Il est donc proposé d'étudier la section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les recettes et dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

2.1 Des recettes prévisionnelles de fonctionnement en hausse

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 7 347 K€, (contre 7 186 K€ inscrits au BP 2024 soit une hausse de 2,2 % (+ 161 K€).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projet	Evol° € BP25/BP24	Evol° % BP25/BP24
Recettes réelles de fonctionnement	6 390 843 €	6 879 862 €	7 195 832 €	7 616 229 €	7 186 203 €	7 347 260 €	161 057 €	2,2%
70 - Produits des services	1 181 404 €	1 566 068 €	1 813 428 €	1 917 528 €	1 950 720 €	1 908 550 €	- 42 170 €	-2,2%
73 - Impôts et taxes	3 984 762 €	3 856 204 €	3 939 836 €	4 199 005 €	4 161 520 €	4 318 020 €	156 500 €	3,8%
74 - Dotations et participations	656 881 €	831 166 €	628 302 €	662 665 €	539 630 €	546 550 €	6 920 €	1,3%
75 - Autres produits de gestion	360 745 €	360 844 €	455 802 €	615 133 €	480 000 €	525 000 €	45 000 €	9,4%
013 - Atténuations de charges	108 213 €	180 318 €	115 135 €	138 179 €	45 000 €	40 000 €	- 5 000 €	-11,1%
76 - Produits financiers	0 €	0 €	248 €	0 €	- €	- €		
77 - Produits exceptionnels	98 838 €	85 262 €	243 081 €	76 423 €	- €	- €		
78 - Reprise de provision	0 €	0 €	0 €	7 296 €	9 333 €	9 140 €	- 193 €	-2,1%

Dans le détail, les principales évolutions par rapport au budget primitif 2024 proviennent notamment des éléments suivants :

- + 67 K€ de produits de fiscalité directe locale reposant sur la seule estimation de hausse de bases fiscales à hauteur de + 1.5 % par rapport au produit notifié en 2024.
- + 89 K€ de produit de l'attribution de compensation en lien avec l'arrêt du service de bucherons employés par la CCVK.
- + 47 K€ de droits de stationnement.
- + 30 K€ de loyers (+15 K€ de loyer d'occupation de locaux espace pluriel par le SDEA, inscription du produit location des salles municipales 15K€).
- + 39 K€ de produits de compensation fiscales (base notification 2024).
- + 2 K€ d'ajustement de la DGF.
- - 14 K€ de vente de bois.
- -15 K€ de produit de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.
- - 20.5 K€ de produits de participations perçues (fin de la mission petite ville de demain au 01/07/2024).
- - 56 K€ de produits de fonctionnement du Centre Schweitzer.
- -7 K€ pour les autres recettes réelles de fonctionnement.
 - + 15K€ de produits des parkings pour les « Préludes de Noël ».
 - -15 K€ de produits reversés par le SDEA dans le cadre du service assainissement collectif vignoble et compensé dans l'attribution de compensation.
 - - 7 K€ de redevances d'occupation du domaine public et diverses recettes.

2.1.1 Les impôts et taxes

Les impôts et des taxes devraient rapporter la somme totale de 4 318 K€ en 2025 (59% des recettes réelles de fonctionnement), en hausse de 156.5 K€ par rapport au BP 2024 :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projet	Evol* € BP25/BP24	Evol* % BP25/BP24
Taxes foncières et d'habitation	1 932 389	1 749 638	1 818 253	1 979 162	2 028 000	2 095 000	67 000	3,3%
Attribution de compensation	1 754 589	1 827 500	1 811 034	1 861 366	1 865 000	1 954 000	89 000	4,8%
FNGIR	40 520	40 520	40 520	40 520	40 520	40 520	-	0,0%
Droits de place (marchés)	3 507	11 880	10 646	13 494	13 000	13 500	500	3,8%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	143 202	112 950	120 834	170 486	115 000	115 000	-	0,0%
Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	105 535	113 416	138 550	133 978	100 000	100 000	-	0,0%
Autres	2 020	300						
(73) Impôts et taxes	3 981 762	3 856 204	3 939 836	4 199 005	4 161 520	4 318 020	156 500	3,8%

Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitations

La réforme de la fiscalité, initiée depuis quelques années par le Gouvernement, a entraîné une répartition différente du produit de la fiscalité. Depuis 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Afin de compenser la perte de recettes induite par la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a transféré la part départementale de la taxe foncière aux communes, en appliquant au passage un coefficient correcteur afin de maintenir le montant des ressources fiscales perçues par les communes, en tenant compte également du dynamisme des bases d'imposition.

La part départementale de la taxe foncière s'est rajoutée à la part communale et le taux de 24.58% est désormais appliqué, en faveur de la commune (taux communal 11,41% + taux départemental 13,17%). Une répartition différente des sommes s'opère donc depuis 2021.

Cette réforme a également entraîné une modification de la nature des recettes perçues par les communes, puisqu'une partie des recettes supprimées par la réforme est reversée sous la forme d'allocations compensatrices, encaissées au niveau des dotations. C'est le cas notamment des exonérations accordées à la suite de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, désormais compensées sous forme d'allocations compensatrices versées par l'Etat.

Fidèle à ses engagements, la commune ne modifiera pas les taux de ses taxes locales. Les taux 2025 resteront donc identiques à 2024. Dans son hypothèse budgétaire, la commune table sur la seule évolution nominale des bases estimée de manière prudente à + 1.5 % pour 2025.

Pour mémoire, les taux de fiscalité sur la période 2016 – 2025 sont les suivants :

Taux de fiscalité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025 Projet
Taxe d'habitation	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%
Taxe sur le foncier bâti	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	24,58%	24,58%	24,58%	24,58%	24,58%
Taxe sur le foncier non bâti	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%

A partir de 2021 intégration de la part départemental de foncier bâti : taux communal 11,41 % + taux départemental 13,17 % = taux global de 24,58%

Il est enfin rappelé que depuis la création de la commune nouvelle l'atteinte de la valeur cible des taux de fiscalité poursuit un plan de lissage afin de permettre l'intégration fiscale progressive et l'harmonisation des taux entre les trois communes historiques.

La recette fiscale escomptée en 2025 est d'environ **2 095 K€ (+ 67 K€)**, répartie de la façon suivante :

- 2 007 K€ au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- 416 K€ au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 80 K€ au titre du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Application du coefficient correcteur – 408 K€.

En complément, la recette du **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** est estimée en stabilité à **40.5 K€**

L'attribution de compensation versée par la communauté de communes

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg est estimé à 1 954 K€ au titre de l'année 2025, en hausse attendue de + 89 K€ par rapport au BP2024.

Cette hausse provient de l'arrêt du service commun de bucherons employés par la CCVK et de l'ajustement de la masse salariale prise en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Les autres taxes

Le produit de diverses taxes complémentaires (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place, etc.) devrait rapporter environ 228.5 K€, en stabilité par rapport au budget primitif 2024.

- Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier, qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit). Pour 2025, le produit est estimé à 100 K€ en stabilité par rapport au budget 2024.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est attendue en stabilité à 115 K€.
- Les droits de places marchés facturés sont prévus à hauteur de 13.5 K€.

2.1.2 Les dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations regroupent les rentrées d'argent provenant de diverses administrations pour le fonctionnement de la commune.

Elles sont évaluées à 547 K€ au budget 2025 (7% des recettes réelles de fonctionnement), en hausse de 7 K€ :

- Les dotations 2025 de l'Etat (DGF : Dotation forfaitaire et DSR) sont évaluées à environ 168 K€, en baisse de 16% par rapport au montant perçu réellement en 2024 mais de + 2 K€ par rapport au budget primitif 2024 (ajustement à la hausse de la DSR et hypothèse prudente de baisse de la dotation forfaitaire à l'identique de celle constatée en 2022).
- Dans le cadre des engagements qui lient la commune à ses partenaires (Etat, Région, Collectivité Européenne d'Alsace, etc.), ces derniers versent des subventions pour le fonctionnement de certains services et/ou postes municipaux : - 20.5 K€ de produits de participations perçues (fin de la mission Petite Ville de Demain depuis le 01/07/2024).
- Les versements complémentaires de l'Etat, en contrepartie des exonérations accordées (notamment l'allocation compensatrice de taxe foncière), devraient générer une recette de 364 K€ (maintien à hauteur du montant notifié en 2024), soit + 39 K€ par rapport au budget primitif 2024.
- Compte tenu des discussions dans le cadre du PLF 2025, il est pris en compte l'hypothèse de la suppression du FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement (-15 K€ par rapport au BP 2024).
- La dotation perçue pour les titres sécurisés (cartes nationales d'identité, passeports) est attendue à hauteur de 10 K€ en légère hausse de 1.4 K€ par rapport au BP 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projet	Evol* € BP25/BP24	Evol* % BP25/BP24
Dotation forfaitaire	210 607	170 010	120 153	121 748	85 000	77 000	- 8 000	-9,4%
Dotation de solidarité rurale	71 894	73 342	75 079	81 230	81 000	91 000	10 000	12,3%
FCTVA	20 883	18 923	17 607	12 992	15 000	-	- 15 000	-100,0%
Autres	12 872	4 789	2 162	1 420	-	500	500	
Régions	4 067	9 228			3 000	3 000	-	0,0%
Départements	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	-	0,0%
Départements - rés artistes		36 800	-	-				
Autres organismes /communes / GFP de rattachement	112 259	78 351	96 682	104 904	21 000	-	- 21 000	-100,0%
Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	45 605	300 902	306 989	325 321	325 000	364 000	39 000	12,0%
Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	46 808						-	
Dotation pour les titres sécurisés	8 580	8 580	8 580	14 000	8 580	10 000	1 420	
Autres attributions et participations	100				-	-	-	
Compensation Etat COVID	122 156	129 191					-	
(74) Dotations, subventions et participations	656 881	831 166	628 302	662 665	539 630	546 550	6 920	1,3%

2.1.3 Les produits des services, du domaine et de gestion courante

Le budget 2025 prévoit des recettes d'environ 2 434 K€ (33% des recettes réelles de fonctionnement) réparties de la façon suivante :

- Produits du domaine : 1 491 K€ (+ 24 K€ par rapport au BP 2024).
- Produits des services-tarification : 90 K€ (- 56 K€ par rapport au BP 2024).
- Autres produits : 327 K€ (-10 K€ par rapport au BP 2024).
- Produits de gestion courante : 525 K€ (+ 45 K€ par rapport au BP 2024).

Par rapport au budget primitif 2024, ces produits sont globalement en stabilité, + 3 K€ (+ 0.1% par rapport au BP 2024).

Les produits des services, du domaine et ventes divers :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projet	Evol* € BP25/BP24	Evol* % BP25/BP24
Ventes de bois	481 102	559 405	668 164	667 345	717 020	703 000	- 14 020	-2,0%
Menus produits forestiers	82	841	-	-	200	-	200	-100,0%
Concession dans les cimetières (produit net)	11 280	10 740	3 960	22 066	10 000	10 000	-	0,0%
Redevance d'occupation du dom.public communal	27 366	58 745	89 446	91 309	100 000	90 000	- 10 000	-10,0%
Locations de droits de chasse et de pêche	128 103	127 790	127 798	127 677	100 000	101 200	1 200	1,2%
Redevance de stationnement	98 509	368 575	561 371	607 089	530 000	582 000	52 000	9,8%
Forfait de post-stationnement	6 446	26 338	16 762	4 590	10 000	5 000	- 5 000	-50,0%
Redevances & droits des serv. à caractère culturel	589	-	-	-	-	-	-	-
Redevances & droits des serv. à caractère culturel	-	-	-	38 864	146 000	90 000	- 56 000	-38,4%
Redev.droits des serv.péri-scolaire enseignement	707	1 897	1 378	756	-	-	-	-
Autres prestations de service	9 456	12 648	144	-	-	-	-	-
Autres marchandises	-	-	-	20 564	-	5 000	5 000	-
Locations diverses (autres qu'immeubles)	13 607	9 390	10 630	4 906	10 000	5 000	- 5 000	-50,0%
Aux budgets annexes, régies munic., CCAS, Ecoles, CCVK/ GF	6 971	12 703	18 621	23 774	20 000	24 850	4 850	24,3%
Remboursements par d'autres redevables (fermage, SDEA...)	397 186	376 996	315 154	308 589	307 500	292 500	- 15 000	-4,9%
(70) Produits des services, du domaine et ventes divers	1 181 404	1 566 068	1 813 428	1 917 528	1 950 720	1 908 550	- 42 170	-2,2%

A ce stade, le budget 2025 n'intègre pas de révision des tarifs communaux.

Par rapport au budget primitif 2024, ces produits sont en baisse de - 42 K€. L'évolution prévisionnelle des recettes provient principalement de :

- La hausse des produits issus du stationnement payant et forfait post-stationnement : + 47 K€ (montant total de 587 K€).
- L'ajustement du produit des droits de chasses : + 1.2 K€ (montant total de 101 K€).
- L'ajustement des produits prévisionnels du Centre Schweitzer : - 56 K€ (montant total de 90 K€).
- La diminution de - 15 K€ des remboursements perçus auprès de redevables (SDEA, ...) pour un total de 293 K€ :
 - o -13 K€ de produits reversés par le SDEA dans le cadre du service assainissement collectif vignoble et compensé dans l'attribution de compensation.
 - o -2 K€ de produits divers.
- La baisse de produits de vente de bois : - 14 K€ (montant total de 703 K€).
- La baisse des redevances d'occupation du domaine public : - 10 K€ (montant total de 90 K€).

Les autres produits de gestion

Enfin, le produit des biens mis en location (loyers et récupération de charges, redevance pour le camping) par la commune sont inscrit en hausse de + 9.4 % (soit +45 K€) à hauteur de 525 K€.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projet	Evol* € BP25/BP24	Evol* % BP25/BP24
Revenus des immeubles	314 502	328 311	348 713	364 117	340 000	370 000	30 000	8,8%
Autres - fermage			87 221	96 325	80 000	80 000	-	0,0%
Autres	46 243	32 533	19 868	154 691	60 000	75 000	15 000	25,0%
75 - Autres produits de gestion	360 745	360 844	455 802	615 133	480 000	525 000	45 000	9,4%

Cette évolution intègre le loyer versé par le SDEA dans le cadre de l'occupation des locaux à l'espace pluriel (+ 15 K€), à l'inscription dès le budget primitif d'une recette d'occupation des salles municipales (+15 K€) et d'une recette prévisionnelle de reversement de produits de stationnement « Préludes de Noël » portée à 35 K€ (+ 15 K€).

2.1.4 Les autres produits

Les autres produits représentent la somme prévisionnelle totale de 49 K€ (1% des recettes réelles de fonctionnement), en baisse prévisionnelle de 5 K€ par rapport au budget primitif 2024.

Ils correspondent à la prise en compte de la participation des agents à hauteur de 50% de l'achat des tickets restaurants (40 K€, -5 K€ par rapport au BP 2024) et aux écritures de reprises de provisions constatées en 2023 (9 K€) au titre des provisions pour créances douteuses et des provisions pour le financement de la monétisation du compte épargne-temps.

Le BP 2025, comme l'a été le BP 2024, ne prévoit pas de crédits d'atténuations de charges / indemnités journalières perçues par la commune dans le cadre d'arrêt maladie. Les crédits seront éventuellement ouverts au cours de l'exercice 2025 sur la base du contrat d'assurance pour les risques statutaires contracter par la commune afin de permettre le remplacement d'un agent absent sans doubler la charge salariale.

2.2 Des dépenses de fonctionnement en diminution

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 6 290 K€ (contre 6 395K€ au BP 2024), soit une baisse de -1.7 % par rapport à 2024 (-106 K€).

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 Projet	Evol° € BP25/BP24	Evol° % BP25/BP24
---------	---------	---------	---------	---------	-------------------	----------------------	----------------------

Dépenses réelles de fonctionnement	5 502 627 €	5 515 866 €	5 861 883 €	5 837 788 €	6 395 134 €	6 289 578 €	-105 556 €	-1,7%
011 - Charges générales	1 966 707 €	1 986 917 €	2 170 257 €	2 146 707 €	2 532 128 €	2 557 793 €	25 665 €	1,0%
012 - Charges de personnel	2 208 830 €	2 437 675 €	2 511 525 €	2 525 183 €	2 715 000 €	2 600 000 €	-115 000 €	-4,2%
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	945 708 €	883 835 €	888 318 €	941 598 €	878 006 €	913 785 €	35 779 €	4,1%
014 - Atténuation de produits	162 053 €	151 609 €	160 628 €	153 451 €	161 000 €	158 000 €	-3 000 €	-1,9%
66 - Charges financières	48 375 €	46 625 €	51 582 €	47 880 €	84 000 €	35 000 €	-49 000 €	-58,3%
67 - Charges exceptionnelles (*)	170 954 €	9 205 €	72 275 €	13 636 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0,0%
68 - Provisions	0 €	0 €	7 296 €	9 333 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0,0%

(*) 2020 - Hors écritures régularisation trop versé attribution de compensation CCKV (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assinissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

Les principales évolutions par rapport au budget primitif 2024 proviennent notamment des éléments suivants :

- + 26 K€ de charges à caractère général et d'autres charges de gestion (+1%).
- - 115 K€ de charges de personnel (-4.2%).
- + 36 K€ d'autres charges de gestion courantes (+4.1%).
- -49 K€ de frais financiers (impact emprunts in fine et diminution de l'encours de dette).
- - 3 K€ d'atténuation de produits : -5 K€ de contribution au FPIC et +2 K€ de dégrèvements fiscaux.

2.2.1 Les charges à caractère général

Le chapitre 011 – Charges à caractère général correspond aux frais de structure (chauffage, eau, énergies, entretien, maintenance, redevance déchets, réparations, etc.) et aux frais liés à l'activité même du service (prestataires externes, sorties, projets, fournitures courantes, etc.).

Par rapport au budget primitif 2024, elles seront en hausse de +1% (+26 K€) pour s'établir à 2 558 K€ (41 % des dépenses réelles de fonctionnement).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	BP 2025 Projet	BP25 /BP24 €	BP25 /BP24 %
Dépenses forêt (*)	366 194	164 483	347 070	291 681	451 027	452 960	1 933	0,4%
Fluides/Energie/Carburants	364 476	343 808	302 549	349 337	443 900	397 000	- 46 900	-10,6%
Autres charges	1 236 037	1 478 625	1 520 639	1 505 689	1 637 201	1 707 833	70 632	4,3%
011 - Charges générales	1 966 707	1 986 916	2 170 258	2 146 707	2 532 128	2 557 793	25 665	1,0%

(*) Dépenses d'exploitation 611 / Travaux d'entretien 61524

Les principales évolutions par rapport au BP 2024 (proviennent notamment des éléments suivants :

- + 2 K€ de budget Forêt.
- - 47 K€ d'anticipation du coût de fluides 2025
- + 71 K€ budget de fonctionnement (externalisation d'élagage, externalisation d'entretien des chemins, ajustement maintenance horodateurs à la suite de l'extension du parc (BS 2024), prestations et support informatique, hausse des crédits pour les écoles...).

2.2.2 Les charges de personnel

Concernant le chapitre 012 – Charges de personnel, la maîtrise de la masse salariale est un enjeu primordial pour la commune. Cela passe par une triple action :

1. Une optimisation de l'organisation des services.
2. Une rationalisation des interventions des services avec un recours accru à la mutualisation des moyens humains.
3. Une meilleure anticipation des besoins humains.

Les actions entreprises au niveau des ressources humaines doivent permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- Assurer le bon fonctionnement, la réactivité et la performance des services face aux demandes multiples (élus, population, écoles, associations, services, etc.).
- Préserver la qualité de vie au travail et le bien-être des agents pour éviter les arrêts de travail et les départs et, *in fine*, stabiliser / fidéliser les effectifs.

Pour 2025, la masse salariale devrait s'établir à 2 600 K€ (41 % des dépenses réelles de fonctionnement), soit une baisse de - 115 K€ par rapport au budget primitif 2024 (-4.2%) :

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP2024	CFU 2024 prev	BP 2025 prev	Evol°BP25 /BP24 €	Evol°BP25 /BP24 %
012 - Charges de personnel	2 437 675 €	2 511 525 €	2 525 183 €	2 715 000 €	2 500 000 €	2 600 000 €	-115 000 €	-4,2%

Le projet de budget 2025 est la traduction de multiples facteurs :

- Une réaffectation de crédits de formation, de prévention des risques et de bien-être au chapitre 011 charges à caractère général (15 K€).
- Davantage de protection sociale pour nos agents (augmentation des participations employeurs aux complémentaires Santé et Prévoyance).
- La fin du poste de chargé de mission Petite Ville de Demain dont la mission s'est arrêtée en 2024 et qui est désormais gérée au niveau de la Direction Générale.
- L'absence de candidats d'apprentis, et par conséquent, l'ouverture d'un seul poste en 2025.
- L'impact de l'effet « noria » : remplacement des départs de personnel (retraite, etc.) par des gens en début de carrière.
- La conséquence du travail mené depuis la création de la commune nouvelle sur la rationalisation et la mutualisation des moyens humains des communes historiques et l'organisation des services : définition précise des besoins et ajustement des missions pour chaque poste, mode de gestion (externalisation, régie) en concertation avec les agents (groupes de travail).

2.2.3 Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) regroupent principalement les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement versées par la commune (associations locales, écoles, CCAS, etc.) ainsi que des contributions obligatoires (SDIS...).

Les autres charges de gestion courantes atteindraient un montant de 914 K€ (15% des dépenses réelles de fonctionnement) soit une hausse de + 36 K€ par rapport au BP 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025 projet	Hyp évol° €	Hyp évol° %
Elus (Indemnités...)	153 262 €	146 696 €	142 019 €	153 473 €	159 850 €	162 500 €	2 650 €	1,7%
Subventions versées asso/pers privées	574 896 €	489 100 €	502 302 €	389 368 €	379 550 €	396 750 €	17 200 €	4,5%
Contribution SDIS	151 391 €	138 200 €	136 477 €	139 758 €	145 000 €	145 000 €	0 €	0,0%
Subvention équilibre camping 2021 / Remb Etat 2023		20 000 €	0 €	58 005 €	0 €	0 €	0 €	
Autres (contrib. synd, CCAS, Ecoles...)	66 158 €	89 839 €	107 521 €	129 377 €	123 906 €	130 085 €	6 179 €	5,0%
Licences et informatique en nuage				71 618 €	69 700 €	79 450 €	9 750 €	14,0%
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	945 708 €	883 835 €	888 318 €	941 598 €	878 006 €	913 785 €	35 779 €	4,1%

Les principales évolutions par rapport au BP 2024 proviennent notamment des éléments suivants :

- Subventions versées aux associations scolaires : 6 K€ en hausse par rapport à 2024, le budget de participation au transport scolaire par classe étant revu de 200 € à 250 €.
- Subventions versées : 397 K€ en hausse de + 17 K€ par rapport au budget primitif 2024 :

	BP 2024	BP 2025 Projet	Evol° € 25/24
Subventions Enfance / Jeunesse / Solidarité	246 250 €	258 750 €	12 500 €
Subventions périscolaires	220 000 €	232 500 €	12 500 €
Subvention de fonctionnement Enfance / Jeunesse / Solidarité	26 250 €	26 250 €	- €
Subventions CARA - Culture / Animations / Associations	133 300 €	138 000 €	4 700 €
TOTAL	379 550 €	396 750 €	17 200 €

- Contribution versée au SDIS : 145 K€ maintien par rapport au BP 2024.
- Subvention versée au CCAS : au regard des réserves constituées par le CCAS et à l'estimation du résultat d'exercice 2024, la subvention 2025 est proposée en stabilité par rapport à 2024 à hauteur de 10 K€.
- Elus (indemnité, cotisations, formations...) : 162.5 K€ en légère hausse (+ 2.7 K€) par réajustement de l'enveloppe de formation des élus conformément à la délibération 2020.00066 du 20/07/2020.
- Logiciels/licences : 79 K€, + 10 K€ par rapport au BP 2024 (système de billetterie du Centre Schweitzer, ajustement de licences informatiques...).
- Ajustement des contributions obligatoires versées : 130 K€ (+ 6 K€).

2.2.4 Les autres dépenses de fonctionnement

- Les **atténuations de produits** pour un montant total de **158K€** (2.5% des dépenses réelles de fonctionnement). Ce poste de dépenses correspond au versement du fonds de péréquation intercommunal – FPIC (-5 K€ par rapport au budget primitif 2024) et aux dégrèvements fiscaux (+ 2 K€).
- Un budget de **10 K€** en stabilité (0,2 % des dépenses réelles de fonctionnement) est prévu pour les **charges dites exceptionnelles**.
- Les **charges financières** : **35 K€** (0.6 % des dépenses réelles de fonctionnement), - 49 K€ par rapport au budget primitif 2024.

- Les **provisions** en stabilité à hauteur de **15 K€** correspondant à l'inscription de crédits de provisions pour les créances douteuse et la monétisation des Comptes Epargne Temps des agents communaux.

2.3 L'autofinancement – les soldes intermédiaires de gestion

Au vu de l'ensemble des hypothèses budgétaires présentées dans le ROB 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 6 290 K€ et les recettes réelles de fonctionnement à 7 347 K€.

L'épargne de la commune peut se présenter sous trois formes :

- L'épargne de gestion : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement dont les intérêts de la dette. Elle sert au calcul du ratio de désendettement.
- L'épargne nette : épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle constitue la part des ressources financières que la collectivité peut effectivement affecter au financement de ses dépenses d'investissement. Cet indicateur mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Dans le cadre du DOB 2025, l'épargne de la commune se présente ainsi :

	BP 2024	BP 2025 Projet
Recettes réelles de fonctionnement	7 186 203	7 347 260
70 - Produits des services, du domaine	1 950 720	1 908 550
73 - Impôts et taxes	4 161 520	4 318 020
74 - Dotations et participations	539 630	546 550
75 - Autres produits de gestion	480 000	525 000
013 - Atténuations de charges	45 000	40 000
76 - Produits financiers	-	-
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	-	-
78 - Reprise de provision	9 333	9 140
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	6 320 134	6 259 578
011 - Charges générales	2 532 128	2 557 793
012 - Charges de personnel	2 715 000	2 600 000
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	878 006	913 785
014 - Atténuation de produits	161 000	158 000
66 - Charges financières hors intérêts dette (668/6615)	9 000	5 000
67 - Charges exceptionnelles	10 000	10 000
68 - Provisions	15 000	15 000
022 - Dépenses imprévues		-
72 - Travaux en régie (en -)		-
Epargne de gestion	866 069	1 087 682
66111 - Charges financières	75 000	30 000
Epargne brute	791 069	1 057 682
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors remboursement anticipé / gestion de dette 166/16449 / cautions 165)	440 000	310 000
Epargne disponible	351 069	747 682

L'épargne brute prévisionnelle est ainsi estimée à **1 058 K€** pour 2025, soit une épargne disponible nette de **748 K€**.

2.4 Les ratios

Ils permettent une comparaison avec les collectivités similaires :

Budget principal	2020 (**)	2021	2022	BP2023	BP2024	BP 2025 projet	Ensemble	Touristiques
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 192	1 200	1 305	1 392	1 426	1 400	1 023	1 118
Produit des imp directes / population	418	386	399	412	452	466	569	624
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 383	1 516	1 604	1 539	1 602	1 635	1 240	1 416
Dépenses d'équipement brut / population	714	538	573	396	219	393	369	517
Encours de dette / population	819	955	980	1 058	941	680	764	1 145
Dotation globale de fonctionnement / population	61	54	44	35	37	38	158	179
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	40%	45%	43%	43%	42%	41%	55%	45%
Dép. réelles fonct.+rembours.annuel dette en capital / rec. réelles fonct.	94%	87%	89,0%	98%	95%	90%	89%	88%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	52%	36%	36%	26%	14%	24%	30%	37%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	59%	63%	61%	69%	59%	42%	62%	81%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement				10%	11%	14%	19%	

Ensemble : données DGCL Ratios financiers des communes en 2023 - Communes 3 500 à 10 000 habitants

Touristiques : données DGCL Ratios financiers des communes en 2023 - Communes touristiques et de montagne 3 500 à 10 000 habitants

Epargne brute - Les comptes des communes de moins de 10.000 habitants - Opérations réelles - 2021

(**) 2020 - Hors écritures régularisation trop versé Attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

La structure et les spécificités du budget de la commune nouvelle de Kayzersberg Vignoble, à la fois fortement dépendant des recettes sujettes à variation (forêt, stationnement et, dans une moindre mesure, le centre Schweitzer) et relativement contraint par la part des charges structurelles (coûts des bâtiments, frais de personnel) au sein des dépenses de fonctionnement, ont incité l'équipe municipale à faire preuve d'agilité dans sa quête de nouvelles sources d'économie.

Ainsi, le budget primitif 2025 a été élaboré dans l'objectif de faire coïncider au plus près la prévision budgétaire avec la réalité des besoins. Dans ce cadre, les recettes augmentent significativement (+ 161 000 €), conséquence pour partie du dynamisme des recettes fiscales, tandis que les dépenses de fonctionnement ont été revues à la baisse (- 60 000 €) sans que cela n'obère en rien le niveau de service public rendu à l'habitant.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement étant inférieure à celle des recettes de fonctionnement, le projet de budget 2025 permet de préserver une épargne suffisante. Ainsi, l'épargne nette prévisionnelle 2025 de la commune devrait être de plus du double par rapport à celle du budget primitif 2024.

Partie 3 – Le Plan Pluriannuel d'investissement 2021 – 2026 et son financement (budget principal)

Outre les coûts des différents projets, le plan pluriannuel d'investissement comporte également un volet « Recettes » permettant d'établir la capacité financière de la commune et d'élaborer sa stratégie pour assurer leur financement (subventions, FCTVA, emprunt, impôt, etc.).

C'est aussi un outil de pilotage dynamique dont l'ajustement régulier, tant en recettes qu'en dépenses (évolution des projets, de la hausse des prix des matières premières et des subventions nouvelles venant compléter les financements déjà acquis), permet d'anticiper les éventuelles difficultés voire de réviser les décisions prises précédemment.

3.1 Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021 – 2026

3.1.1 Les dépenses d'investissement

Après ajustements, la somme totale des dépenses d'investissement est désormais estimée à 17 M€ dont 14,1 M€ d'opérations d'équipement (+1.6 M€), pour la période 2021 – 2026.

Elle se répartit ainsi :

- Possibilité d'habiter : 2,025 M€.
- Facilité d'habiter : 3,526 M€.
- Envie d'habiter : 0,712 M€.
- Satisfaction d'habiter : 0,830 M€.
- Fierté d'habiter : 6,080 M€.
- Les investissements courants : 0,933 M€.

	TOTAL PPI 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Estimation 2024 + RAR	2 025	2 026	FCTVA 21/26	Subventions- cessions
Investissements Courants	933 382	193 657	178 139	161 587	200 000	100 000	100 000	153 112	30 972
Possibilité d'habiter	2 025 003	355 689	365 161	249 462	634 691	295 000	125 000	329 229	253 995
Facilité d'habiter	3 526 123	723 258	529 203	453 013	775 649	185 000	860 000	504 607	1 239 114
Envie d'habiter	711 857	146 652	242 180	46 332	161 693	35 000	80 000	116 773	229 611
Satisfaction d'habiter	829 749	39 761	135 103	430 204	42 031	162 650	20 000	136 112	50 325
Fierté d'habiter	6 080 457	921 830	1 154 406	1 769 354	620 108	1 489 759	125 000	903 115	1 754 761
Capital de la dette	2 876 793	456 275	501 953	477 013	870 000	310 000	261 551		
Cessions Immobilières/Foncières									
TOTAL	16 983 364	2 837 122	3 106 147	3 586 965	3 304 172	2 577 409	1 571 551	2 142 948	6 378 315
Total hors remboursement capital de la dette	14 106 571	2 380 846	2 604 193	3 109 952	2 434 172	2 267 409	1 310 000		

Il est rappelé que :

- Les dépenses d'investissements- 2021 – 2026 ne recouvrent pas la totalité des actions menées par Mme le Maire et son équipe.
- Des dépenses relevant de ces domaines peuvent aussi se retrouver dans la section de fonctionnement ou bien se faire en lien avec des partenaires (dont la CCVK par exemple).
- La question environnementale et la transition écologique innervent chaque projet communal, à chaque fois que cela est possible. Elle est consubstantielle à l'action de l'équipe municipale.

L'examen du DOB 2025 permet ainsi de dresser un premier bilan de ce qui a été fait depuis 2020.

POSSIBILITE D'HABITER

Depuis son élection, l'équipe municipale est déterminée à créer les conditions favorables pour que les habitants d'aujourd'hui et de demain puissent résider dans la commune en toute sécurité, dans un cadre attractif et serein :

- *Politique du logement et plan d'urbanisme :*
 - Encadrement des meublés touristiques avec la création d'un règlement.
 - Production de logements permanents : programmes immobiliers rue Saint Jacques à Sigolsheim, rue des Tilleuls à Kayzersberg, au lieu-dit Torgut à Kientzheim.
 - Mobilisation des espaces disponibles : préemption d'un terrain route de Lapoutroie à Kayzersberg.
 - Encouragement de la rénovation de l'habitat : aides aux particuliers.
 - Elaboration du PLUi avec la CCVK et arrêté en juin 2023, incluant des zones d'urbanisation tout en respectant l'espace naturel et en privilégiant avec l'urbanisme recentré, la lutte contre la vacance de logements, la mobilisation des espaces disponibles, l'encouragement de la rénovation de l'habitat.
- *Stationnement / Circulation / Déplacement :* sur la base d'un diagnostic et en concertation avec les habitants, la commune a mis en œuvre, en 2022, une organisation permettant l'accès aux centres historiques et aux services et favorisant le stationnement des résidents.
 - Accès aux centres historiques et aux services : refonte du stationnement, extension de la zone bleue, création de 4 places de stationnement et zone bleue au parking du Château à Kayzersberg, acquisition de terrains à Kientzheim pour le parking du cimetière, réalisation des parkings rue du Père Ernest Herrgott et rue Saint Jacques à Sigolsheim.
 - Sécurisation de l'espace public : installation de bornes automatiques et de barrières à Kayzersberg, vidéoprotection des points tri.
 - Déplacement : promotion des modes de déplacement doux en lien avec la CCVK (Mobili'val, covoiturage (Klaxit, service BlaBlaCar Daily), développement des transports en commun en lien avec la Région Grand Est (lignes Fluo).
- *Voirie / Réseaux / Energies renouvelables :*
 - Voirie, réseaux : renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Flieh, réfection des trottoirs rue des Hêtres, remplacement de la passerelle rue des Acacias à Kayzersberg, rétablissement de la continuité du fossé nord à Kientzheim, achèvement des rues du Faubourg des Pierres et des Vignes à Sigolsheim.
 - Eclairage public : extinction de l'éclairage nocturne, mise en LED progressive de l'éclairage public.
 - Energies renouvelables : mise à disposition du toit du Dojo aux Centrales Villageoises de la Weiss, installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la crèche Boucle d'Or et du périscolaire de Sigolsheim.

- *Prévention des inondations* : le projet d'aménagement de deux bassins d'orage (et l'élargissement du canal avec renaturation) permettant la protection des habitations contre les inondations est en cours, en lien avec la SAFER et le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace.
 - Acquisition par la commune des terrains situés dans l'emprise à Sigolsheim et Kientzheim quasiment achevée.

Le PPI ajusté (+0,415 M€) intègre notamment des travaux de terrassement et de reprise de l'éclairage – Rue de la 1^{ère} Armée / Rue du Priegel à Sigolsheim, une enveloppe annuelle de travaux d'éclairage public ainsi qu'une enveloppe annuelle de signalisation verticale et/ou horizontale, l'ajustement de l'enveloppe de travaux de dévoiement de la fosse d'irrigation de Kientzheim, des travaux de voirie route de Lapoutroie ainsi qu'une mise en conformité des glissières sur la RD415, un ajustement du coût de travaux pour l'entrée Est de Kientzheim, ainsi qu'une enveloppe d'opérations diverses de voirie en 2026.

Dès lors, le détail du PPI actualisé relatif à la possibilité d'habiter se présente ainsi :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Estimation 2024 + RAR	2 025	2 026
PONT DU GEISBOURG	2 025 003	-	-					
CARREFOUR EST KIENTZHEIM		10 837	10 837					
PARKING SOUS COUVANT		57 680	57 680					
REFECTION RUE DES HETRES - RUE DES TILLEULS		54 600	54 600					
PETITES OPERATIONS DE VOIRIE		23 664	23 664					
AMENAGEMENT 5 PLACES STATIONNEMENT PARKING MAIRIE		17 252	17 252					
PASSERELLE CAMPING		148 136	46 334	101 801				
VOIRIE SIGOLSHEIM		90 030	63 788	10 009	264	15 969		
GARAGE APPARTEMENT "MAISON CULTURELLE"		50 823	50 704	119	-			
BASSINS DE RETENTION DES PLUIES D'ORAGES - ACQUISITIONS FONCIERES		582 472	30 829	162 974	155 009	233 660		
STATIONNEMENT CENTRE HISTORIQUE (horodateurs, marquage, panneaux...)		80 040		80 040				
MAISON STRAUSSGILT		18 000				18 000		
VOIRIE PARKING FACE MAIRIE		91 000				91 000		
ECLAIRAGE PUBLIC		85 006				55 006	15 000	15 000
SIGOLSHEIM - TERRASEMENT ET REPRISE ECLAIRAGE - RUE 1ERE ARMEE/PRIEGEL		40 000				40 000		
TRAVAUX VOIRIE/SECURISATION TOGGENBACH		9 600			9 600			
DEVOIEMENT FOSSE IRRIGATION KI		51 529			51 529			
TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA FLIEH		33 060			33 060			
ENFOUISSEMENTS RESEAU KIENTZHEIM		61 056				61 056		
VOIRIE RUE DU PRIEGEL		10 218		10 218				
MARQUAGE - SIGNALISATION VERTICALE/HORIZONTALE		30 000				10 000	10 000	10 000
ROUTE DE LAPOUTROIE		100 000				10 000	90 000	
ENTREE EST KI		150 000					150 000	
MISE EN CONFORMITE DDR (GLISSIERES/CANDELABRE)		30 000					30 000	
OPERATIONS DIVERSES VOIRIE		200 000				100 000		100 000

FACILITE D'HABITER

Dans ce secteur marqué par les enjeux de l'éducation, la jeunesse et la solidarité, Mme le Maire et son équipe se sont déjà fortement impliqués ; ils continueront de le faire jusqu'au terme de la mandature :

- *Petite enfance* :
 - Déménagement de la crèche Boucle d'Or à l'ancienne école Bristel de Kaysersberg : travaux de transformation des locaux et de rénovation énergétique
- *Ecoles et périscolaires* :
 - Maintien d'une école dans chaque commune historique : répartition des classes des écoles de Kientzheim et Sigolsheim.

- Mise en place d'un transport scolaire commun aux trois communes historiques.
- Modernisation du parc informatique dans les écoles élémentaires.
- Rénovation : revêtement de sol et peinture au périscolaire de Kayzersberg, travaux de rénovation énergétique au périscolaire de Sigolsheim.
- *Soutien des publics en difficulté :*
 - Aménagement du local pour les Restos du Cœur à Kayzersberg.
 - Chantiers d'insertion : pavage au cimetière de Kayzersberg et au lavoir à Sigolsheim, peinture des salles de classe à Kientzheim.
 - Aménagement d'un nouveau local solidaire à Sigolsheim et gestion des permanences.
 - Actions du CCAS : aides financières, registre des personnes vulnérables, soutien au Jardin Solidaire.
- *Soutien aux entreprises, artisans et commerces :*
 - Soutien à l'activité économique ou artisanale : externalisation pour une nouvelle gestion du camping, vente de l'ancien local solidaire à Kayzersberg pour l'installation d'une activité artisanale, installation d'un huissier de justice à l'Espace Pluriel de Sigolsheim, préservation du lien et de la relation entre la commune et les entreprises de son territoire.
- *Services publics et accessibilité :*
 - Renforcement de la présence de services publics sur Kayzersberg Vignoble : aménagement du 1^{er} étage de l'Espace Pluriel à Sigolsheim pour l'installation du Service de Gestion Comptable et de la mairie annexe, mise aux normes incendie du bâtiment, réaménagement des locaux des services techniques et de la Police Municipale à Kayzersberg.
 - Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics (dans le cadre de l'ADAP) : gendarmerie, centre médico-social, salle Théo Faller, toilettes publiques, Dojo, école maternelle de Sigolsheim, mairie de Kayzersberg, maison des associations de Kientzheim, Espace Pluriel de Sigolsheim...

Le PPI ajusté (+0,594 M€) intègre un ajustement des travaux d'adaptation au changement climatique, des travaux à la maison culturelle, une enveloppe annuelle pour l'informatique dans les écoles (TBI...), l'acquisition auprès de l'EPF du Terrain Bruxer sis route de Lapoutroie avec revente la même année, une actualisation du programme et du coût pour la finalisation de l'ADAP.

Les dépenses d'investissement relatives à la possibilité d'habiter sont détaillées dans le PPI et programmées ainsi :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Estimation 2024 + RAR	2 025	2 026
PERISCOLAIRE KB	3 526 123	5 050	5 050					
ECOLE SIGOLSHEIM STORES MATERNELLES		3 938	3 938					
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		55 000				55 000		
MAISON CULTURELLE/MEDIATHEQUE (+FC CCVK)		70 000				20 000	50 000	
LOCAL RESTOS DU COEUR		201 524	174 794	26 731				
ETUDES-MOE ECOLE GEILER KAYSERSBERG		46 032	19 481	26 551				
GEILER - SOUS STATION DE CHAUFFAGE		30 000				30 000		
GEILER - DALLES LEDS - MENUISERIES		50 000					50 000	
RENOVATION ENERGETIQUE PERISCOLAIRE SIGOLSHEIM		639 868	19 502	3 192	44 511	572 663		
CRECHE BRISTEL		881 277	484 527	396 129	621			
SYSTEME D'INFORMATION ECOLES		90 106		70 106		10 000		10 000
ACQUISITIONS EPF - Torgut		293 533			293 533			
ACQUISITIONS EPF - Terrains Bruxer Rte Lapoutroie		450 000						450 000
ADAP - Mise aux normes Accessibilité des bâtiments communaux		259 795	15 966	6 495	114 348	87 986	35 000	
ADAP 2024 - Mise aux normes Accessibilité des bâtiments communaux		450 000					50 000	400 000

ENVIE D'HABITER

Conformément à leurs engagements, les élus ont engagé une action proactive pour que les espaces publics répondent aux attentes des habitants, en mettant en œuvre la transition écologique à l'échelle communale :

Cadre de vie – Espaces verts :

- Adaptation de l'entretien des espaces verts et du fleurissement au changement climatique : installation de récupérateurs d'eau dans les dépôts communaux de Kaysersberg et Sigolsheim, plantation d'essences adaptées dans les massifs et les jardinières.
 - Gestion des déchets : adaptation des poubelles urbaines au tri sélectif, installation d'équipements de vidéoprotection au niveau des Points d'Apport Volontaire afin de lutter contre les dépôts sauvages.
 - Gestion durable de la forêt et des milieux naturels > renouvellement du label PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) pour la forêt communale, mise en place d'une gestion écologique au lieu-dit Kuehler Boden à Sigolsheim en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace.
 - Equipements adaptés à tous : création d'un skatepark à Sigolsheim, transformation de l'aire de jeux de Kientzheim, nouveau parcours de santé à Kaysersberg.
- *Parc de la Médiathèque* : le parc a été entièrement réaménagé pour devenir un espace de culture, de rencontre et de détente, ouvert sur la ville et le Centre Albert Schweitzer.
 - *Place de la Mairie à Kaysersberg* : avec la participation des collégiens dans sa conception, le projet a été finalisé en 2022 avec l'aménagement de la fontaine, l'installation d'un parc à vélos et d'un banc tour d'arbre.

- L'aide aux particuliers pour les travaux de rénovation extérieure a été engagée et sera poursuivie jusqu'au terme du mandat.

Le PPI ajusté (+0,071 M€) intègre un ajustement des enveloppes pour la réfection des pistes forestières, une enveloppe annuelle d'équipement pour les aires de jeux, l'installation de deux bornes automatiques Rue du Général Rieder à Kaysersberg, le remplacement du système anti-intrusion dans les écoles (technologie obsolète) de la commune, une réflexion pour l'installation de toilettes publiques porte basse.

Les dépenses d'investissement relatives à l'envie d'habiter sont détaillées dans le PPI et programmées de la manière suivante :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Estimation 2024 + RAR	2 025	2 026
PARC MEDIATHEQUE	711 857	72 984	72 984					
MODIFICATIONS FONTAINE PLACE MAIRIE KAYSERSBERG		28 367	5 544	22 823				
VIDEO SURVEILLANCE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)		44 621		44 621				
REFECTION DE PISTES FORESTIERES		88 014	24 771		3 243	20 000	20 000	20 000
FORET PLAN REBOND CEA		16 369		3 652	5 444	7 273		
FLORET PLAN ARBRE CEA		15 000				15 000		
BORNES FORAINES RECTRACTABLES		17 000				17 000		
SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC		171 295	9 765	159 407	2 122			
DECORATIONS DE NOËL		40 947	9 271	11 676		10 000		10 000
PARCOURS SANTE		44 419				44 419		
SKATE PARC SIGOLSHEIM		27 317	24 317			3 000		
2 TIPI-CABANES EN OSIER		3 000				3 000		
EQUIPEMENTS AIRES DE JEUX		42 000				12 000	15 000	15 000
2 BORNES AUTOMATIQUE RUE RIEDER		30 000				30 000		
SYSTÈME ANTI INTRUSION ECOLES		15 000						15 000
TOILETTES PUBLIQUES PORTE BASSE (FC ccvk point d'eau)		20 000						20 000
AIRES DE JEUX KIENZHEIM		35 523			35 523			

SATISFACTION D'HABITER

Développer le lien avec tous les citoyens et les forces vives de la commune (dont les associations), les écouter, leur donner la parole, les inviter à participer à la vie de la cité sont autant d'engagements que l'équipe municipale a tenus et continuera de tenir :

- *Soutien aux associations* : fière du tissu associatif très dense, la commune apporte son soutien aux associations. L'objectif est de les intégrer dans ce qui fait la vie de la commune, les encourager dans leurs initiatives.
 - Subventions de fonctionnement et de projet : mise en place d'un règlement d'attribution des subventions commun aux associations des trois communes historiques.
 - Soutien logistique : mise à disposition des moyens matériels et humains, des locaux et des supports de communication, entretien des infrastructures sportives, extension de la salle Théo Faller.
 - Comité des fêtes : création de l'association « KBV Animation » en 2023.
- *Conseil des aînés, conseil des jeunes* : tant les aînés que les jeunes sont associés à la vie de la commune.
 - La forte activité du Conseil municipal des Aînés en est la meilleure illustration (organisation de marches / balades, participation aux commémorations / cérémonies / commissions communales, Jardin solidaire, questionnaire envoyé aux aînés avec l'invitation du repas des aînés pour être à leur écoute, etc.).
 - Mise en place d'un Conseil municipal des Jeunes en 2024.

- *Réunions publiques* : espace de concertation publique et de débats, ces réunions permettent de prendre en compte l'avis des habitants qui connaissent leur environnement mieux que quiconque.
 - Diverses réunions thématiques ont déjà eu lieu : stationnement, distillerie, rues des Aulnes, des Hêtres et du 18 décembre à Kaysersberg, rue des Vignes / Faubourg des Pierres / rue Saint Jacques à Sigolsheim, travaux du SDEA Rue de la Flieh, travaux CEA – RD415, travaux SDEA – Route de Lapoutroie.
 - Fin 2022 et début 2023, une réunion publique a été organisée dans chacune des trois communes historiques pour échanger avec les habitants. De nouvelles réunions publiques dans chaque commune historique sont programmées au 1^{er} semestre 2025.
- *Autres moyens de créer du lien avec les habitants* :
 - Repas des aînés : moment convivial avec environ 300 aînés présents chaque année en moyenne.
 - Journée citoyenne : chaque année, cette manifestation est reconduite afin de valoriser leurs actions et créer toujours davantage de lien entre les habitants.
 - Outils de communication communaux : renouvellement du site Internet, développement de la page Facebook, infolettre, nouveaux panneaux d'information lumineux, application BetterStreet.

Le PPI ajusté (+0,103 M€) intègre un ajustement à la baisse de l'enveloppe de travaux pour les travaux à la salle Théo Faller, la réfection de grillage autour du stade de foot de Sigolsheim, le passage de l'éclairage sportif des stades de foot de Kaysersberg et Sigolsheim en leds.

Dans cette optique, la communication joue un rôle déterminant, domaine dans lequel la commune affiche une action volontariste. Par ailleurs, le PPI prévoit aussi des dépenses au profit des associations :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Estimation 2024 + RAR	2 025	2 026
CHANGEMENT PANNEAUX LUMINEUX KBV + LOGICIEL	829 749	38 289	-		38 289			
EXTENSION SALLE THEO FALLER		524 813	7 723	120 455	374 380	22 255		
SITE INTERNET VILLE		7 620			7 620			
SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS		30 000				10 000	10 000	10 000
ECLAIRAGE STADES DE FOOT (MOE+4 TERRAINS)		100 000				7 350	92 650	
EQUIPEMENTS INFRASTRUCTURES SPORTIVES		129 028	32 038	14 648	9 915	2 426	60 000	10 000

FIERTE D'HABITER

Parce qu'elle est une ville jouissant d'une notoriété certaine, les élus ont à cœur que sa renommée et son image soient maintenues à un haut niveau :

- *Patrimoine* : gérer notre patrimoine communal, préserver les monuments historiques, lutter contre le gaspillage, faire des économies d'eau et d'énergie en suivant et réduisant les consommations : tels sont les objectifs que la commune se fixe dans le cadre de ses programmes de réhabilitation / rénovation de son parc immobilier.
 - Entretien du patrimoine communal : travaux au rempart Ouest de Kientzheim, mur du Mambourg à Sigolsheim, soutien logistique et financier à l'association des « Amis du Château » de Kaysersberg, réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville de Kaysersberg, etc.

- Réduction des consommations d'énergie : mise en place d'un outil de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux.
- *Centre Albert Schweitzer* : les travaux se sont achevés en juillet 2023 et le centre a ouvert ses portes au public le 2 août 2023. Lieu emblématique de la ville, où habitants et visiteurs peuvent prendre conscience de l'intemporalité de la pensée du Docteur Schweitzer, il permet de connaître la vie d'engagement du Prix Nobel de la Paix. Grâce à ses installations audacieuses et aux nouvelles technologies, ce lieu unique en Alsace propose une expérience ludique et originale, autour des principes chers à Albert Schweitzer : liberté, tolérance, respect mutuel.
- *Culture et animations* : l'objectif des élus est de proposer une vie culturelle qui s'adresse à tous et dans laquelle les associations s'impliquent.
 - Travail en étroite collaboration avec les associations pour les manifestations organisées par la commune : Fête de la Musique, Fête nationale, Marronniers Gourmands, Fête du Sport, feu d'artifice du 31 décembre.
- *Commémorations et cérémonies mémorielles* : les élus ont à cœur d'honorer ceux qui se sont battus et/ou sacrifiés pour nous et d'assurer la transmission de notre histoire aux jeunes générations, comme l'illustre chaque année l'organisation des cérémonies de commémoration. Ce devoir de mémoire passe par l'optimisation de la tenue des cérémonies patriotiques ou bien encore par l'implication des enfants des écoles à la cérémonie du 8 mai.
 - *Tourisme* : avec l'industrie et la viticulture, le tourisme fait partie de notre économie et dynamise l'emploi local. Les élus portent donc une attention particulière à maintenir l'équilibre entre la qualité de vie des habitants et l'afflux de visiteurs (périmètre du marché de Noël recentré à la plus grande satisfaction des riverains, accès au centre historique réservé aux habitants, parkings réservés).
- *Viticulture* : l'entretien des chemins fait l'objet d'une programmation en concertation avec les viticulteurs. Par ailleurs, la ville encourage les manifestations / initiatives liées à l'œnotourisme.
 - Réfection des chemins viticoles : Thieboldsbrunnweg, Betzenthalweg.
 - Renaturation du Herrenweg à Sigolsheim, plantation d'iris le long de la Route du Vin à Kientzheim en lien avec les viticulteurs.
 - Encouragement des manifestations liées à l'œnotourisme : Tournée des terroirs, accompagnement du projet de la Cité des Vins d'Alsace.

Le PPI ajusté (+0,730 M€) intègre les travaux liés à l'installation du SDEA dans les locaux de l'espace pluriel à Sigolsheim, le prêt/avance de trésorerie au budget annexe « Régie communale – Chaufferie bois » dans le cadre du préfinancement de l'opération d'extension du réseau de chaleur (prêt remboursé en 2026), l'ajustement des crédits de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réfection de la toiture de la mairie, l'ajustement de l'enveloppe de travaux sur le rempart est du château de Kaysersberg, des travaux de déshumidification au sous-sol du centre Schweitzer, l'acquisition en 2024 d'un nouveau logiciel pour l'état civil-cimetières, l'ajustement de l'enveloppe de reprise de l'installation scénique au Badhus, de l'enveloppe des systèmes d'information mairie

(sécurité informatique), l'acquisition d'un gerbeur électrique par les services techniques en 2025 et d'un nouveau véhicule en remplacement d'un ancien en 2026.

Le PPI démontre l'ambition des élus dans ce domaine :

OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	Total opération 2021-2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Estimation 2024 + RAR	2 025	2 026
AMENAGEMENT R+1 MAIRIE SIGOLSHEIM	6 080 457	610 589	11 088	399 340	199 316	845		
RESTRUCTURATION DES SERVICES - Mairie		98 922	2 745	10 792	80 807	4 578		
EQUIPEMENT DES SERVICES		15 000				5 000	5 000	5 000
TOITURE MAIRIE (MOE)		467 760			23 760	41 241	402 759	
TOITURE MAIRIE - TRANCHE 1 (Bâtiment principal - Partie est)		-						
TOITURE MAIRIE - Fin TRANCHE 1 / TRANCHE 2 (Bâtiment secondaire)		-						
TOITURE MAIRIE - Fin TRANCHE 2 /TRANCHE 3 (Bâtiment principal - Partie ouest)		-						
TOITURE MAIRIE - Fin TRANCHE 3 /TRANCHE 4 (Galleries)		-						
ACHAT VEHICULES LEGERS - Services Techniques		68 082		1 817	26 266			40 000
MATERIEL SERVICES TECHNIQUES		39 000				13 000	21 000	5 000
SUBVENTIONS EQUIPEMENT URBANISME		65 000				25 000	20 000	20 000
MISE AUX NORMES REGLEMENTAIRES BATIMENTS - CVPO		110 056	5 178	28 968	12 126	23 784	20 000	20 000
ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL		96 179	280	10 737	25 162	20 000	20 000	20 000
GARDES CORPS KA		6 600			6 600			
TRAVAUX APPARTEMENT SIGOLSHEIM		17 979		17 979				
SYSTEME D'INFORMATION MAIRIES		134 289	54 202	36 814	26 514	6 759	5 000	5 000
LOGICIEL ETAT CIVIL		22 820				22 820		
RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER		2 656 273	687 080	588 870	1 251 243	79 080	50 000	
MATERIEL CULTURE/MANIFESTATIONS		40 854			10 854	10 000	10 000	10 000
REPRISE INSTALLATION SCENIQUE BADHUS		30 000				30 000		
REPRISE ETANCHEITE FONTAINE EGLISE SIGOLSHEIM / TRIBUNAL KAYSERSBERG		18 564	13 104	5 460				
PATRIMOINE HISTORIQUE		34 512	34 512					
RENOVATION ENERGETIQUE MAISON RUE DU MOULIN		49 811	4 950	31 911	12 950			
CHEMINS RURAUX (env annuelle 20 K€)		171 579	98 291		23 288		50 000	
DIAGNOSTIC EGLISE KAYSERSBERG		10 400	10 400					
REMPART EST CHÂTEAU KAYSERSBERG - ECLAIRAGE DONJON		160 000				160 000		
REPARATION REMPART ENTREE OUEST KIENTZHEIM		73 468			70 468	3 000		
MAIRIE SIGO - SDEA		486 000				100 000	386 000	
PRÊT BA REGIE		575 000				75 000	500 000	
MUR DU MAMBOURG		21 720		21 720				

3.1.2 Les recettes d'investissement 2025

Pour financer ses projets en 2025 (2 267 K€, hors restes à réaliser 2024), la commune dispose des ressources d'investissements suivantes :

- L'épargne : pour l'exercice 2025, l'épargne brute est estimée à 1 058 K€ et l'épargne nette (déduction faite du remboursement du capital de la dette et du remboursement anticipé des emprunts in fine) est attendue autour de 748 K€.
- Le produit de la taxe d'aménagement : 30 K€.
- Le FCTVA : 150 K€ sont attendus.
- Les cessions : 192 K€ sont également ré inscrits au Budget Primitif 2025 au titre du produit de vente de l'ancienne crèche de Kaysersberg.
- Les subventions : Le Plan Pluriannuel d'Investissement table sur l'encaissement de 227K€ de subventions en 2025, hormis d'éventuels restes à réaliser de subventions 2024. L'encaissement des subventions repose sur un suivi régulier des dossiers de subventions et sur une recherche active de financements nouveaux, afin de compléter les financements déjà acquis.
 - Rénovation énergétique du périscolaire de Sigolsheim : 125 K€ :
 - Travaux de restructuration du centre Albert Schweitzer : 60 K€.
 - Adaptation au changement climatique : 33 K€.
 - Parcours santé : 6K€.
 - Réparation rempart entrée ouest Kientzheim : 3 K€.

- Sur la base des hypothèses de construction du budget primitif 2025, un emprunt d'équilibre est inscrit au stade du budget primitif à hauteur de 920 K€.
Après estimation des résultats 2024 qui seront repris lors du budget supplémentaire 2025, l'emprunt d'équilibre serait annulé.

Le financement de l'investissement dans le cadre du budget primitif 2025 serait le suivant :

	BP 2025 projet	CFU 2025 Prev
Epargne disponible	747 682	747 682
Dépenses d'investissement	2 268 409	2 268 409
Dépenses d'équipement	1 364 650	1 364 650
MOE toiture mairie	402 759	402 759
Prêt BA régie	500 000	500 000
Travaux en régie	-	-
165/10/13/26/27/45... Diverses dépenses	1 000	1 000
Recettes d'investissement	600 380	600 380
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA/TLE...) hors 1068	180 000	180 000
13 - Subventions	227 380	227 380
024/775 - Cessions	192 000	192 000
Remboursement Prêt BA régie	-	-
165/20/204/21/23/26/27/45... Diverses recettes	1 000	1 000
Besoin de financement	1 668 029	1 668 029
Emprunt d'équilibre	920 347	-
dont dépenses équipement	17 588	-
dont MOE toiture mairie	402 759	-
dont prêt BA régie	500 000	-
Encours dette au 31/12/N	3 663 347	2 743 000
Capacité de désendettement (ans)	3,5	2,6

Partie 4 – Structure et gestion de la dette (budget principal)

Seul le budget principal de la commune de Kayzersberg Vignoble présente un encours de dette.

4.1. La dette au 31/12/2023

L'encours de la dette de la commune au 31 décembre 2022 s'élève à **3 923 K€ d'encours de dette fin 2023** :

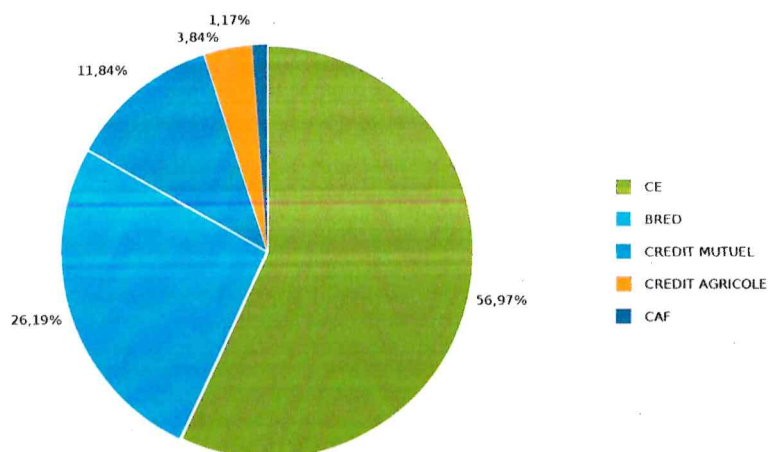
- 470 K€ d'encours de prêt in fine (échéance 2025).
- 3 453 K€ d'encours de prêt hors in fine.

Pour rappel 2023 :

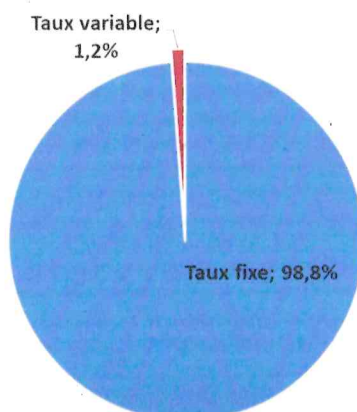
- Mobilisation d'un emprunt de 2 K€ auprès de la caisse d'épargne.
- Opération de refinancement des emprunts in fine : 470 K€.

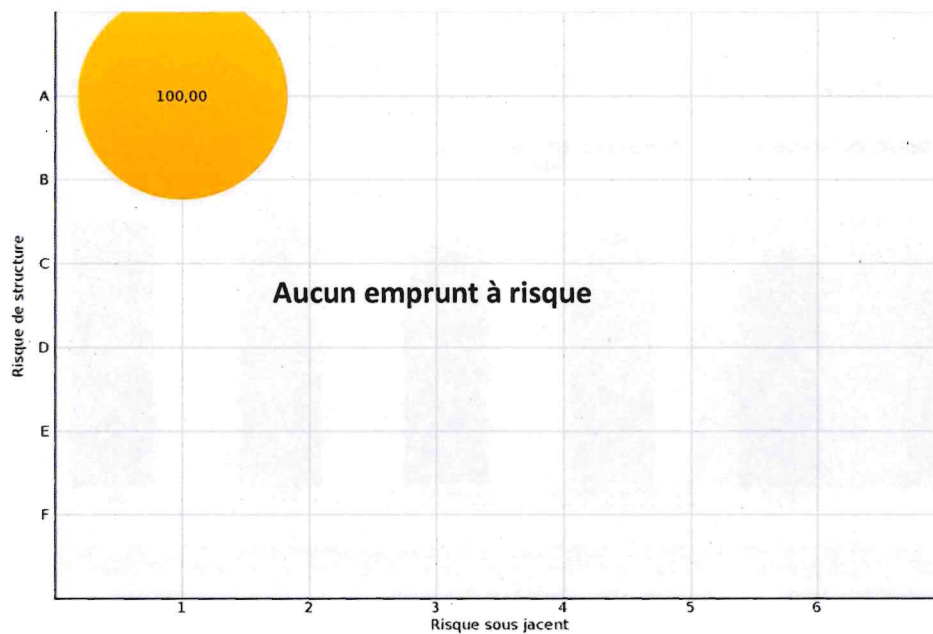
Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
3 923 334 €	1,27 %	11 ans et 8 mois	6 ans et 1 mois	14

Au 31/12/2023 l'encours de dette se répartissait entre les prêteurs de la manière suivante :



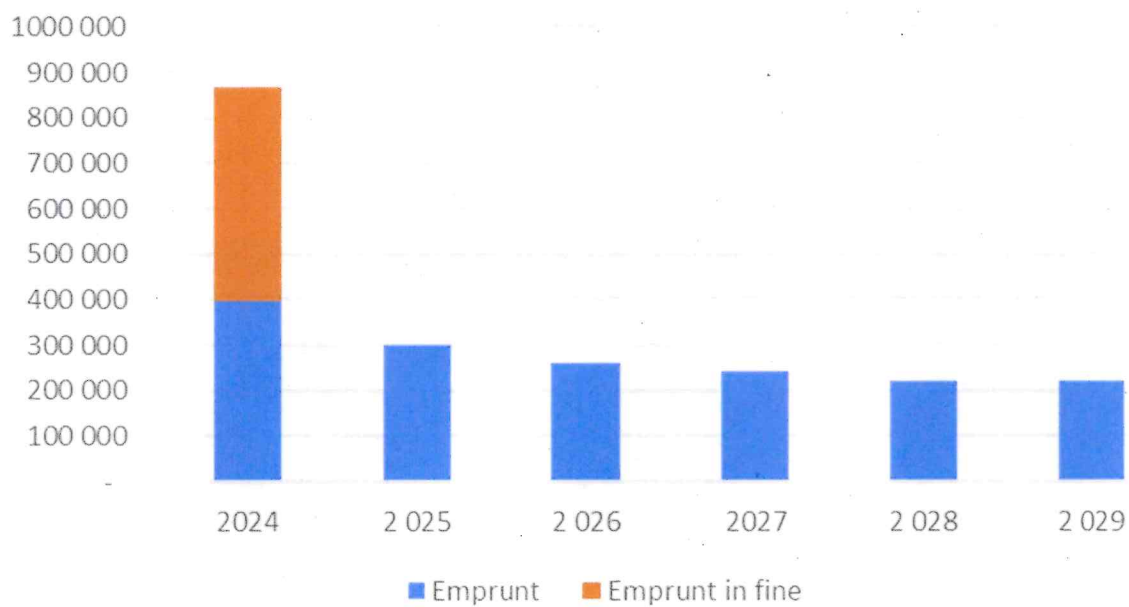
La dette est constituée à 98,8% de taux fixes et 1,2% de taux variables et ne présente aucun emprunt à risque.





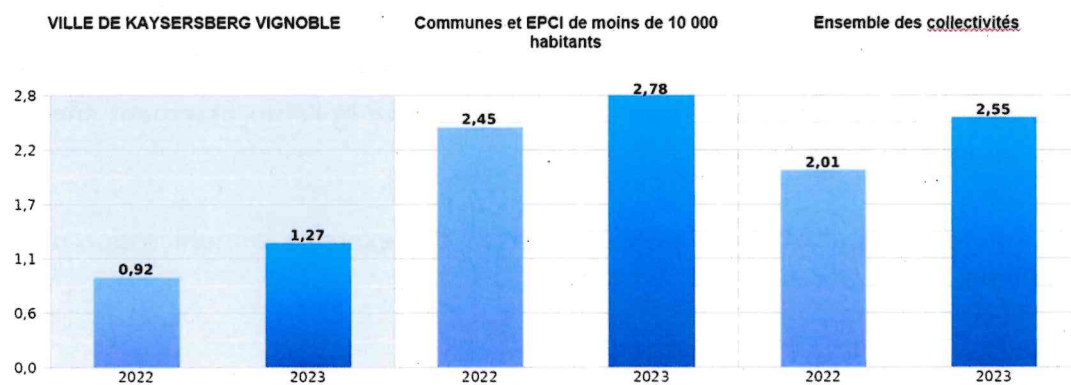
L'extinction prévisionnelle fait apparaître un palier de baisse de capital en 2025.

Extinction de la dette

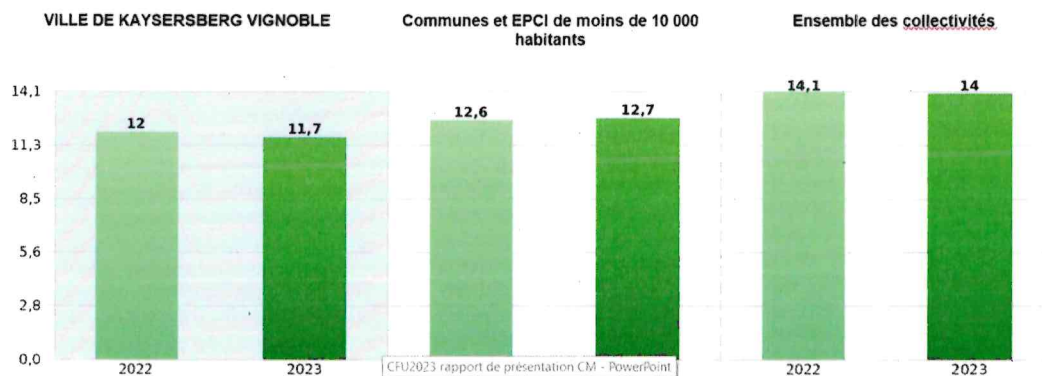


Observatoire finance active

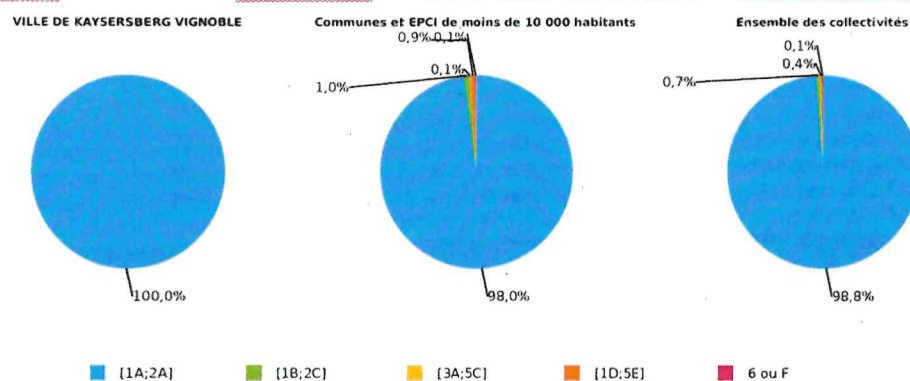
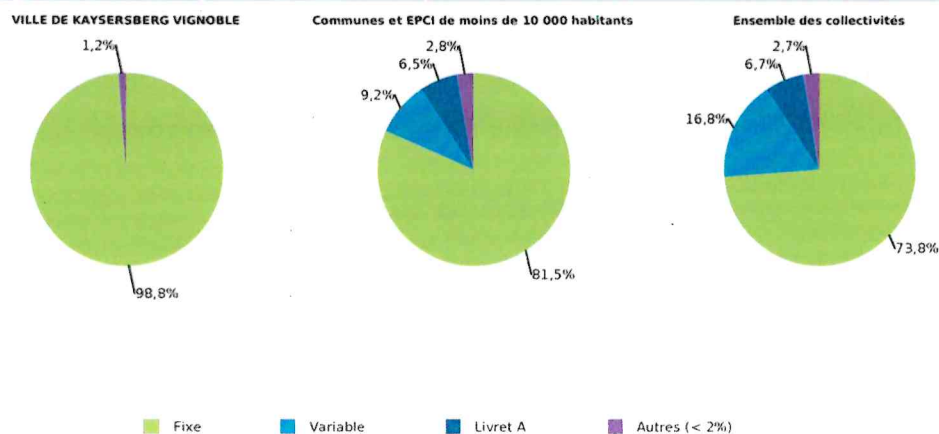
Taux moyen après swaps (% , annuel exact/exact)



Durée de vie résiduelle (en années)



Risque de taux* (% de l'encours)

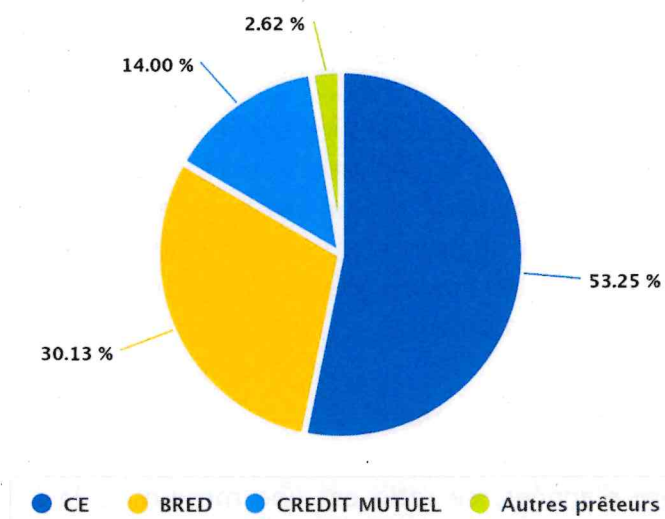


4.2. La dette prévisionnelle au 31/12/2024

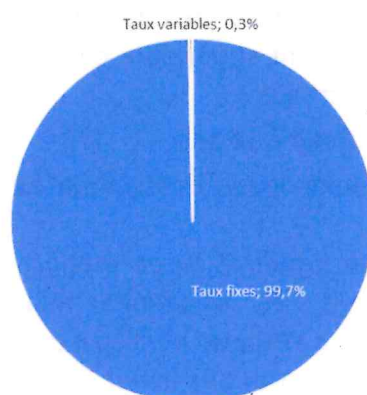
L'encours prévisionnel de la dette de la commune au 31 décembre 2024 s'élèverait à 3.055 M€, intégrant le remboursement de l'emprunt in fine de 470 K€ et l'amortissement annuel des emprunts en cours de 398 K€.

D'ici la fin de l'année 2024, il n'est pas prévu à ce stade de l'exercice la mobilisation d'un emprunt d'équilibre.

Au 31/12/2024 et sur cette hypothèse, l'encours prévisionnel de 3.055 M€ de dette se répartirait entre les différents prêteurs de la manière suivante :



La dette serait constituée à 99.7 % de taux fixes et 0.3% de taux variables. Elle ne présenterait aucun emprunt à risque.



4.3. Impact financier prévisionnel de la dette en cours au 1^{er} janvier 2025

L'encours de la dette de la Commune au 1^{er} janvier 2025 s'élèverait autour de 3.05 M€.

L'impact financier prévisionnel de l'annuité de dette sur l'exercice 2025 serait de 340 K€ répartis de la manière suivante :

- 30 K€ en charges financières (section de fonctionnement) ;
- 310 K€ en remboursement de capital (section d'investissement).

4.4. Encours de dette prévisionnel estimé au 31/12/2025

Fin 2025 et selon l'hypothèse retenue, l'encours estimé de la dette atteindrait environ 2.74 M€ :

- 0.3 M€ de remboursement de capital de la dette
- Malgré l'inscription d'un emprunt d'équilibre lors du budget primitif 2025 de l'ordre de 0,9 M, aucun emprunt nouveau ne devrait être mobilisé sur 2025, après hypothèse de reprise des résultats 2024 lors du budget supplémentaire 2025.

Soit un nouvel encours de dette fin 2025 en diminution de 0.3 M€.

4.5. Ratios financiers

4.5.1. Encours de la dette par habitant

La dette, estimée à 680 € / habitant en début d'année 2025, s'établirait à environ 611 € en fin d'année 2025. Dans le cadre de la réalisation du PPI, fin 2026, la dette devrait s'établir autour de 552 € / habitant soit un niveau acceptable, inférieur à la moyenne des collectivités de la même strate (3 500 à 10 000 habitants) qui est de 764€ / habitant pour l'ensemble des communes de France Métropolitaine et de 1 145 € / habitant pour les communes touristiques et de montagne.

4.5.2. Capacité de désendettement

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que :

- Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.
- Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Ce ratio est celui qui a le plus de signification en matière financière. Il permet d'anticiper avec plusieurs années d'avance les situations financières délicates. Il est tout particulièrement pertinent dans la mesure où l'épargne a justement pour vocation de permettre à la collectivité de se désendetter avant de servir à autofinancer ses nouveaux investissements.

Fin 2024 et selon toute hypothèse, la totalité de la dette de la commune pourrait potentiellement être remboursée de l'ordre de 3 ans fin 2024.

	2 020	2 021	2 022	2 023	2024 Prev
Encours de dette 31/12	3,79 M€	4,33 M€	4,40 M€	3,92 M€	3,05 M€
Capacité de désendettement (an)	4,3	3,2	3,3	2,2	2,5

Avec un encours d'emprunt maîtrisé (et à la baisse), la Commune de KAYSERSBERG – VIGNOLE présenterait au 31 décembre 2024 une situation d'endettement saine.

Sa capacité de désendettement s'établirait à environ 2,5 ans fin 2024 et resterait éloignée du seuil de vigilance de 10 ans. Elle reste également cohérente avec la stratégie du mandat qui fixait à 7 ans l'objectif du ratio de désendettement en 2026.

Le taux d'endettement, la durée moyenne de la dette et la capacité de désendettement à des niveaux satisfaisants permettent à la commune de dégager des marges de manœuvre budgétaires et financières, en cohérence avec les ambitions et les projets inscrits dans le Plan Pluriannuel des Investissements 2021 – 2026.

Partie 5 – Une vision prospective des recettes pour financer les dépenses d'investissement 2021 – 2026

Un Plan Pluriannuel d'Investissement de 17 M€ représente un programme soutenu pour une commune de près de 5 000 habitants.

Pour assumer financièrement le PPI, les élus ont ajusté leur stratégie sur la base des hypothèses suivantes :

- Une trésorerie d'environ 1.2 M€ au 1^{er} janvier 2021.
- Un autofinancement moyen revu à la hausse à hauteur de 1 M€ (2025/2026) au lieu de 0.6 M€ en moyenne par an prévu initialement (7,7 M€ sur la période).
- Les produits des cessions estimés à près de 2,8 M€ sur la période (dont 0,7 M€ pour les bassins d'orage).
- La récupération de la TVA sur les investissements réalisés soit 1,7 M€ sur la période.
- Les subventions avec leur étalement, 3 M€.
- Le remboursement du prêt/avance de trésorerie au budget annexe régie communale – chaufferie bois : 0.575 M€.
- L'emprunt à mobiliser sur la période : 1,5 M€.
- Autres recettes (taxe d'aménagement...) : 0.4 M€.

Concernant plus particulièrement les **cessions des terrains et bâtiments communaux** depuis 2020, le bilan et les perspectives suivantes peuvent être présentés :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
Cessions de terrains - bâtiments	750 000	5 385	-	913 729	258 000	191 561	753 333	2 872 008
TERRAINS WITT	600 000							
MAISON RUE DES TILLEULS	150 000							
TERRAINS RUE DU STADE ET HEXENPLATZ		5 385						
ANCIENNE MAIRIE SIGO				276 250				
MAISON FORESTIERE				252 000				
TORGUT - EPF HT				385 479				
ANCIENNE CRECHE KB						191 561		
TERRAINS MASSON - HT					200 000			
MAISON ZURINI							170 000	
LOCAL SOLIDAIRE					58 000			
TERRAINS FLIEH- EPF HT								
TERRAINS ROUTE DE LAPOURTOIE - EPF HT							583 333	
DIVERS								

Ce tableau illustre la stratégie patrimoniale de la municipalité qui souhaite vendre les terrains et/ou bâtiments dont elle n'a pas ou plus l'utilité, ce qui lui permet de dégager d'autres marges de manœuvre pour :

- Financer des investissements par des rentrées financières complémentaires.
- Baisser ses charges de fonctionnement, puisque la commune n'aura plus à assurer l'entretien courant (souvent onéreux) des biens vendus.

Lors des précédents DOB, il avait été précisé que le PPI est une prospective financière qui s'appuie sur des hypothèses d'autofinancement par an. Sur cette base, la capacité prévisionnelle de désendettement a été estimée, en moyenne, à 7 ans durant la période 2022 – 2026, mais elle doit être réévaluée en fonction des résultats de chaque exercice.

Ainsi, dans le cadre du DOB 2025 et dans une projection à fin 2026, la capacité de désendettement serait estimée autour de 3 ans tandis que l'encours de la dette du budget principal serait de l'ordre de 2,5 M€.

<i>Budget principal</i>							
	TOTAL 2021/2026	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Estimation 2024 + RAR	CA 2025 prev	CA 2026 prev
Dépenses équipements (dont prêt BA régie communale)	14 107 K€	2 381 K€	2 604 K€	3 110 K€	2 434 K€	2 267 K€	1 310 K€
Dette existante	2 407 K€	456 K€	502 K€	477 K€	400 K€	310 K€	262 K€
Remboursement anticipé total	470 K€				470 K€		
Total Investissements	16 983 K€	2 837 K€	3 106 K€	3 587 K€	3 304 K€	2 577 K€	1 572 K€
Fonds de roulement 01/01	1 224 K€	1 224 K€	2 200 K€	2 520 K€	2 889 K€	1 683 K€	840 K€
Autofinancement brut / Ep. Brute	7 726 K€	1 364 K€	1 334 K€	1 778 K€	1 200 K€	1 050 K€	1 000 K€
Cessions Bassins orages	673 K€	51 K€	378 K€	52 K€	192 K€	0 K€	0 K€
Cessions autres	2 146 K€	8 K€	5 K€	930 K€	258 K€	192 K€	753 K€
FCTVA	1 734 K€	369 K€	360 K€	482 K€	150 K€	236 K€	136 K€
Subvention 2021-2026 à percevoir (dont remb prêt BA régie communale)	3 559 K€	862 K€	823 K€	593 K€	267 K€	227 K€	786 K€
Taxe aménagement	153 K€	3 K€	27 K€	33 K€	30 K€	30 K€	30 K€
Autres (OPCT, cautions, résultats BA camping...) (net R-D)	241 K€	156 K€	-1 K€	86 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Emprunt CAF réimputation			65 K€				
Emprunt	1 502 K€	1 000 K€	500 K€	2 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Capital nouvel emprunt (annuel progressif 15 ans)	0 K€						
Intérêt nouvel emprunt (15 ans)	0 K€						
Encours de la dette au 31/12		4 335 K€	4 398 K€	3 923 K€	3 053 K€	2 743 K€	2 482 K€
Capacité de désendettement		3,2	3,3	2,2	2,5	2,6	2,5
Fonds de roulement 31/12	1 974 K€	2 200 K€	2 520 K€	2 889 K€	1 683 K€	840 K€	1 974 K€

Depuis son élection, l'équipe municipale a su traverser de nombreuses épreuves tout en préservant ses marges de manœuvre et sa capacité d'action. Ainsi, après la crise sanitaire, la hausse du coût des matières premières et la flambée des prix de l'énergie, la guerre au Proche-Orient, la Ville se trouve maintenant confrontée à de nouvelles incertitudes découlant de l'état déplorable des comptes publics en France et d'une situation internationale toujours plus tendue.

Pour faire face, la commune doit poursuivre dans la voie qu'elle s'est tracée depuis le début de la mandature, à savoir :

- La maîtrise et la rationalisation de tous les postes de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.*
- L'optimisation des recettes avec la recherche systématique de subventions, mais sans augmenter les taux d'imposition.*
- Une stratégie patrimoniale avisée avec la vente de terrains et/ou bâtiments communaux, chaque fois que cela est pertinent et avec des conditions avantageuses pour la commune.*
- Une dette maîtrisée avec un ratio de désendettement estimé à moins de 3 ans en 2026.*

Dans le cadre de son budget 2025, l'équipe municipale respecte toujours sa feuille de route et contrôle son budget de fonctionnement, ce qui lui permet de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour réaliser son PPI et soutenir ainsi l'activité de nos entreprises. Elle s'inscrit également dans la logique de redressement des comptes publics que le Gouvernement appelle de ses vœux.

Le PPI 2021 – 2026 est ainsi mis en œuvre dans la plus grande sérénité, permettant de rendre un service public de qualité et de répondre aux attentes des habitants de Kaysersberg Vignoble.

Partie 6 – Les budgets annexes

Le budget annexe REGIE COMMUNALE - CHAUFFERIE BOIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (57.5 K€) sont inscrites en hausse de 7.5 K€ par rapport au Budget Primitif 2024, dont notamment la prise en compte de dépenses de préfinancement de l'opération d'extension du réseau de chaleur (+ 5 K€), les charges de personnel (+1.8 K€ remboursement au budget principal de la quote-part de salaire du directeur de la régie), l'accès au logiciel de gestion des assemblées du conseil d'exploitation (+0.55 K€).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	BP 2025 projet	Evol° BP25/ BP24 €	Evol° BP25/ BP24 %
Dépenses réelles de fonctionnement	33 671 €	27 466 €	65 907 €	37 136 €	50 000 €	57 500 €	7 500 €	15,0%
011 - Charges générales	33 671 €	27 466 €	65 907 €	37 136 €	50 000 €	55 150 €	5 150 €	10,3%
012 - Charges de personnel	- €	- €	- €	- €	- €	1 800 €	1 800 €	
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	- €	- €	- €	- €	- €	550 €	550 €	

A ces dépenses réelles de fonctionnement s'ajoute un montant net d'amortissement de l'ordre de 15 K€ devant être couvert par les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement (72.5 K€) sont ajustées par rapports aux prévisions de dépenses et aux amortissements.

Les tarifs appliqués en 2025 permettent l'équilibre du budget et des postes R1 et R2 et feront l'objet d'une indexation sur la base d'indices appropriés au réseau de chaleur.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	BP 2025 projet	Evol° BP25/ BP24 €	Evol° BP25/ BP24 %
Recettes réelles de fonctionnement	44 804 €	52 798 €	53 490 €	59 317 €	70 000 €	72 500 €	2 500 €	3,6%
70 - Produits des services, du domaine	44 804 €	49 160 €	53 250 €	54 545 €	70 000 €	72 500 €	2 500 €	3,6%
75 - Autres produits de gestion	0 €	3 638 €	0 €		0 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	241 €	4 772 €		0 €	0 €	

Tarif 2025 :

- Construction :

Il est rappelé que le budget annexe est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

A ce titre, l'équilibre du budget dépend du tarif. Il est impossible d'avoir un déficit sur ce budget.

La Régie n'a pas pour objet la rentabilité : il s'agit juste d'avoir un minimum de fonds de roulement.

- **Objectifs du tarif 2025 :**

- Eviter les variations du tarif lors de la réalisation de l'opération.
- Définir un point de départ réaliste pour se caler ensuite sur l'application du règlement de service
- Projection du financement de l'opération en 2027 au moment où toutes les charges seront en effet comptabilisées après la mise en service (maintenance, achat d'énergie, frais financiers, davantage de GER et de charges d'amortissement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Une provision de dépenses d'investissement de l'ordre de 15 K€ est proposée ainsi que l'inscription de 562 K€ au titre des travaux d'extension du réseau de chaleur avec Habitats de Haute Alsace.

Cette dépense sera financée en 2025 par :

- Un emprunt de 500 K€, prêt temporaire (2 ans) et avance de trésorerie provenant du budget principal de la Ville.
- 62 K€ correspondant au premier acompte des frais de raccordement de HHA.

Partie 7 – La consolidation

La loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques prévoit que chaque collectivité territoriale présente de manière consolidée pour les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que les objectifs qu'elle se fixe en la matière.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette en capital.

Dépenses réelles de fonctionnement par budget	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	BP 2025 projet
Ville	5 502 627	5 515 866	5 861 883	5 837 788	6 395 134	6 289 578
Eau et assainissement						
Camping	122 774	131 694	154 995			
Régie	33 672	27 467	65 907	37 136	50 000	57 500
Total	5 659 073	5 675 027	6 082 785	5 874 924	6 445 134	6 347 078

2020 budget principal : hors écritures de régulation du trop versé attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et 2020 transfert des résultats du budget eau et assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

Besoin de financement (Emprunts nouveaux - remboursement du capital)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CAFU 2024 Prev	BP 2025 projet
Ville	424 004	543 725	- 1 953	- 475 013	- 868 117	610 347
Eau et assainissement						
Camping	-	-	-			
Régie	-	-	-		75 000	500 000
Total	424 004	543 725	- 1 953	- 475 013	- 793 117	1 110 347

BF = emprunts nouveaux N - remboursement de capital

Besoin de financement (Emprunts nouveaux - remboursement du capital)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CAFU 2024 Prev	CFU 2025 Prévisionnel (*)
Ville	424 004	543 725	- 1 953	- 475 013	- 868 117	- 310 000
Forêt						
Eau et assainissement						
Camping	-	-	-			
Locations immobilières						
Régie	-	-	-		75 000	500 000
Total	424 004	543 725	- 1 953	- 475 013	- 793 117	190 000

BF = emprunts nouveaux N - remboursement de capital

(*) Pour le budget principal, après estimation des résultats 2024 qui seront repris au BS 2025, l'emprunt d'équilibre du BP 2025 serait annulé

CONCLUSION :

Depuis 2020, la situation financière de la commune ne cesse de s'améliorer. La Ville peut donc s'appuyer sur une situation financière favorable qui lui a permis et lui permet encore de supporter les crises à répétitions (sanitaire, énergétique, guerres, situation politique et financière de la France, etc.) sans altérer sa capacité d'autofinancement. Rarement un mandat municipal aura connu autant d'adversités...

Cette résilience est la conséquence de l'action volontariste de l'équipe municipale qui a su faire preuve d'anticipation tout en pilotant ses dépenses au quotidien avec la plus grande vigilance, en bon père de famille, sans pour autant remettre en cause les fondements de l'action communale :

- *Les initiatives des élus qui sont à l'écoute des attentes de la population et des propositions du Conseil municipal.*
- *Une administration organisée, efficace et efficiente qui a trouvé son rythme de croisière et qui peut compter sur des agents dévoués et soucieux de l'intérêt général.*

Pour y parvenir, une gestion responsable de la dépense publique, tant en fonctionnement qu'en investissement, a été mise en place permettant de conjuguer :

- *La mise en œuvre du projet politique porté par Mme le Maire et son équipe lors des élections municipales de 2020 au profit des administrés.*
- *La préservation de la bonne santé financière de la commune.*
- *La maîtrise financière des projets qui permet de contenir l'endettement et de poursuivre une politique soutenue d'investissements.*

Aujourd'hui, les efforts engagés sans relâche depuis le début du mandat portent leurs fruits. Aussi, afin de rester dans cette dynamique vertueuse, ils seront poursuivis pour :

- *Favoriser une qualité de vie meilleure, davantage de transition écologique, d'activités, de lien social, de solidarité et, in fine, d'attractivité.*
- *Laisser à la prochaine équipe municipale les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ses projets.*

ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU le présent rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors de la commission des finances du 13 novembre 2024 ;

CONSIDERANT les nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire issues du II de l'article 13 de la loi n°2018-323 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques qui dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- *1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- *2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette » ;*

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL:

- **DEBAT** des orientations générales du budget 2025 de la Ville de Kaysersberg Vignoble.
- **PREND ACTE** de la présentation des évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, des hypothèses retenues et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.
- **CHARGE** Mme le Maire de transmettre le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 de la Ville au préfet du Haut-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 25	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,

Martine SCHWARTZ

